

A la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 19 janvier 2009 à 20h00 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents:

Réjane T. Salvail, maire
Alain Côté
Pierre Lacombe
Nancy Lacombe
Daniel Métivier
Renée Sylvestre, conseillers
Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance ouverte. Six personnes assistent à la séance. Un moment de réflexion est observé.

Elle mentionne que dans un souci environnemental, les membres du conseil municipal participent, ce lundi 19 janvier 2009, à leur première séance publique sans papier. Ayant chacun un ordinateur portable, les élus de Sainte-Anne-de-Sorel peuvent télécharger tous les documents nécessaires au déroulement de l'assemblée mensuelle à partir du portail informatique de la municipalité. La municipalité estime que ce virage vert entraînera une considérable réduction de consommation de papier et de reprographie.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-01-09

Il est proposé par Alain Côté, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008 tel que présenté.

03-01-09

Au suivi du procès-verbal à la résolution no 07-12-08 et considérant que la firme d'ingénieurs Dessau est prête à réaliser les relevés topographiques du chemin du Chenal-du-Moine prochainement; considérant que la firme Dessau est prête à assumer une part de risque quant à la réalisation des travaux d'aqueduc du chemin du Chenal-du-Moine; considérant que la municipalité entend réaliser les travaux d'infrastructures uniquement si ceux-ci sont subventionnés par les gouvernements supérieurs; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la firme Dessau à procéder aux travaux de préparation des relevés topographiques présentés dans l'offre de services du 19 novembre 2008, uniquement si elle accepte une part de risque. Il est également résolu que les services soient payables dans un délai de deux ans à compter d'aujourd'hui si la municipalité obtient une confirmation écrite de l'obtention d'une subvention dans le cadre du projet.

04-01-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2008 à 19h00 tel que présenté.

05-01-09

Il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2008 à 20h00 tel que présenté.

CORRESPONDANCE DÉCISION

06-01-09

-Fabrique de la paroisse St-Pierre: réparations de l'église.

Considérant la demande d'aide financière de la fabrique de la paroisse St-Pierre pour des réparations importantes de l'église; considérant que notre église a elle-même de grands besoins; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande.

07-01-09

-Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs: renouvellement d'adhésion.

Considérant la demande d'affiliation pour 2009 de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs; il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement pour l'année 2009 au montant de 100\$ et de déléguer le conseiller Alain Côté comme représentant de la municipalité.

08-01-09

-Association québécoise d'urbanisme: renouvellement d'adhésion. Considérant la demande annuelle de renouvellement de l'adhésion; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion collective pour l'année 2009 au coût de 417,64\$.

09-01-09

-Québec municipal: renouvellement d'adhésion. Considérant l'offre de renouvellement d'adhésion; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion de la municipalité au portail Québec Municipal pour l'année 2009 au coût de 564,38\$.

10-01-09

-C.J.S.O.: commandite et contribution 2009.

Considérant la demande de contribution financière pour l'année 2009; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de donner un appui financier de 1 240\$ à la station de radio locale CJSO 101,7 FM, donnant droit à la commandite de l'émission « Images sonores » pour une durée de 24 semaines.

11-01-09

-Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel: demande de commandite. Considérant la demande de commandite de l'association pour aider au financement de leurs futures activités en 2009; considérant que l'organisme tient diverses activités pour les gens de tous âges sur le territoire de la municipalité; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 800\$ à titre d'aide financière.

12-01-09

-Les Fleurons du Québec: renouvellement 2009-2011. Considérant l'offre de renouvellement de notre adhésion pour les trois prochaines années; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement pour les années 2009-2011 au coût total de 870\$ plus taxes.

13-01-09

-Fédération canadienne des municipalités : offre d'adhésion. Suite à l'offre d'adhésion proposée par la Fédération canadienne des municipalités; considérant que cette adhésion peut permettre à la municipalité d'agrandir son réseau de contact dans le but, entre autres, d'augmenter les chances d'obtention de subventions; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer pour la première fois à la F.C.M. au coût de 419,89\$.

14-01-09

-Société historique Pierre-de-Saurel : adhésion annuelle. Il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion 2009 au coût de 200\$.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

15-01-09

Il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

16-01-09

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 19 janvier 2009; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation no 363-2003; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 16 décembre 2008 et le 19 janvier 2009 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NOMINATION ET RENOUELEMENT DU MANDAT DES MEMBRES

17-01-09

Il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Alain Chalifoux et Madame Renée Sylvestre comme nouveaux membres du Comité consultatif d'urbanisme, et de renouveler le mandat des membres actuels.

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE À LA COMMUNICATIION DE RENSEIGNEMENTS

18-01-09

Considérant que pour obtenir des renseignements auprès des différents ministères concernant le dossier de la TPS, la TVQ, les déductions à la source ou tous autres renseignements de nature fiscale de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, il est nécessaire de compléter un document autorisant des personnes à obtenir ces renseignements confidentiels; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le directeur général, Maxime Dauplaise, ainsi que l'adjointe, Diane Leduc, comme les représentants autorisés à obtenir des renseignements pour le compte de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel pour les trois prochaines années.

O.M.H. : DÉPÔT DU BUDGET ET QUOTE-PART 2009

19-01-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2009 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Sorel établissant notre quote-part annuelle au montant de 5 129\$.

DÉPÔT DE GARANTIE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

20-01-09

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel effectuera ou fera effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc, etc...) au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009;

considérant que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

considérant que dans chacun de ces cas, la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou permission de voirie avant d'effectuer chacun des travaux;

considérant également que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention ou permission de voirie est délibéré par le ministère des Transports du Québec;

en conséquence, il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel demande au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$;

que la municipalité s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie demandée;

que Monsieur Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier, soit habilité à signer les demandes de permis d'intervention et/ou permission de voirie selon le cas à titre de représentant autorisé.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU PACTE RURAL

21-01-09

Considérant que dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, le conseil de la MRC a adopté une série de critères servant à déterminer l'admissibilité des projets soumis; considérant que depuis la mise en vigueur de ces nouveaux critères, plusieurs projets ont été refusés; considérant que dans un contexte économique difficile, il n'est pas de rigueur de mettre des critères trop sévère pour favoriser l'émergence de projets; considérant que la MRC dispose d'une enveloppe budgétaire enviable pour le déploiement de divers projets; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC Pierre-De Saurel d'assouplir les critères d'admissibilité des projets afin de permettre aux communautés bas-richeloises de mettre en branle divers projets.

ZONE INONDABLE PPRLPI

22-01-09

Considérant l'adoption par la MRC de Pierre-De Saurel des règlements no 188-08 et 189-08 introduisant les normes de la Politique de protection des rives, du littoral et de la plaine inondable aux règlements d'urbanisme locaux; considérant que la nouvelle PPRLPI limite de façon permanente les possibilités d'expansion de la

municipalité; considérant qu'une rencontre s'est tenue avec des citoyens en présence du maire et des conseillers Pierre Lacombe et Renée Sylvestre; considérant qu'une pétition circule dans la municipalité afin de demander à la ministre du Ministère du Développement durable et des Parcs des considérations spéciales concernant la PPRLPI pour la municipalité de villégiature de Sainte-Anne-de-Sorel; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la pétition issue de la démarche citoyenne qui sera déposée auprès de la ministre du M.D.D.E.P..

QUESTIONS DU PUBLIC

-Marc-Henri Latraverse : factures de Me Mercille et de Fasken Martineau; contrôle du chauffage; bris d'aqueduc intersection du Quai et Chenal-du-Moine; luminaire de rue face au 996 Chenal-du-Moine.

-Jules Goulet : liste des membres du C.C.U..

-Laurent Latraverse : numérotation des cabanes à pêche.

-Jean Préville : luminaire de rue défectueux face au 3745 Chenal-du-Moine.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

23-01-09

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20h50.

Réjane T. Salvail, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

A la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 2 février 2009 à 20h00 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents:

Réjane T. Salvail, maire
Alain Côté
Pierre Lacombe
Renée Sylvestre, conseillers
Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Absences motivées : Nancy Lacombe
Daniel Métivier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance ouverte. Quatorze personnes assistent à la séance. Un moment de réflexion est observé.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-02-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec un ajout dans Autres affaires a) Avis de motion règlement no 431-2009 modifiant le règlement no 391-2005.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-02-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2009 tel que présenté.

CORRESPONDANCE DÉCISION

03-02-09

-Regroupement Littéraire Jeunesse de St-Ours: lettre d'appui.
Considérant la demande d'appui au projet Littéraire Jeunesse de St-Ours afin d'encourager les élèves des municipalités du Bas-Richelieu à écrire un livre et à le présenter à un concours littéraire; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet du « Regroupement Littéraire Jeunesse de St-Ours ».

04-02-09

-Association de la Sclérose en plaques de Sorel-Tracy: demande de commandite brunch annuel.
Considérant la demande de participation au brunch annuel de l'association afin d'amasser des fonds pour l'organisme; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de deux billets au coût de 30\$ et de déléguer le conseiller Pierre Lacombe à y assister.

05-02-09

-Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs: congrès annuel. Considérant l'offre de participation au 63^e Congrès provincial de la Fédération qui se tiendra à Val-des-Neiges du 17 au 19 avril prochain; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déléguer le conseiller Alain Côté à y assister et de défrayer les coûts de son inscription et les autres frais inhérents.

06-02-09

-Commission scolaire de Sorel-Tracy: Gala reconnaissance scolaire 2009. Considérant l'offre de participation à la soirée reconnaissance scolaire visant à souligner et reconnaître le travail digne de mention réalisé par les écoles et les centres de formation de la région; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter un billet au coût de 100\$ et de déléguer le maire Réjane T. Salvail .

07-02-09

-Promotion et Développement RB : acquisition Camping du Chenal-du-Moine.

Considérant une offre de Monsieur René Bilodeau pour l'acquisition du camping municipal par Promotion et Développement RB visant à maximiser le potentiel de cet équipement; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'analyser la demande afin de prendre une décision lors d'une séance ultérieure. Il est également résolu de mandater le directeur général à vérifier avec les ministères concernés les différentes possibilités qui peuvent s'offrir à la municipalité dans le cas d'une cession partielle.

08-02-09

-M. Marc Champoux et Mme Eliane Leblanc: plainte véhicules lourds. Considérant le dépôt d'une plainte concernant les activités commerciales au 225 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que l'entrepreneur en déneigement a cédé son contrat à la fin de l'année 2008 ; considérant que la municipalité devait se trouver un endroit pour l'entreposage de la machinerie pour le déneigement de la saison 2008-2009; considérant que le 225 Chenal-du-Moine est situé dans une zone commerciale; considérant que le conseil municipal analyse actuellement la possibilité d'ajuster sa réglementation municipale; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser les plaignants que la municipalité a accepté la présence des véhicules de déneigement au 225 Chenal-du-Moine pour la saison 2008-2009 dans ce cas particulier et que le conseil travaille à harmoniser sa réglementation afin qu'elle comporte des mesures d'atténuation des inconvénients que ce genre d'entreprise peut générer.

09-02-09

-Les Fleurons du Québec : Ateliers verts 2009. Considérant que des ateliers d'informations sur divers sujets d'actualités sont organisés; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire le maire et le directeur général à l'atelier qui se tiendra à St-Bruno le 26 février prochain et de défrayer tous les coûts inhérents.

10-02-09

-Les Îles à la Rame : demande d'autorisations.

Considérant la demande d'autorisation du comité pour la tenue de l'événement « Les Îles à la Rame » le 28 juin 2009 sur une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant également la demande d'autorisation pour l'obtention d'un permis d'alcool pour cette journée; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la tenue de l'événement « Les Îles à la Rame » le 28 juin 2009 qui se déroulera sur notre territoire et d'appuyer également le comité auprès de la Régie des alcools, des courses et de jeux pour l'obtention d'un permis de réunion.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

11-02-09

Il est proposé par Alain Côté, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

12-02-09

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 2 février 2009; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation no 363-2003; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 19 janvier 2009 et le 2 février 2009 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2009

13-02-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 janvier 2009 tel que présenté et de le verser aux archives.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA CPTAQ DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE VERREAULT

14-02-09

Considérant que monsieur Jean-Claude Verreault demande à la C.P.T.A.Q. l'autorisation de vendre des parties de lots faisant partie de la propriété située du 1316 chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel sans les bâtiments de ferme;
Considérant que la demande vise l'obtention d'une autorisation de morceler les lots 119-P, 120-P, 121-P, 122-P, 123-P, 124-P et 126-P du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;
considérant que le demandeur conserve la résidence sise au 1316 chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel incluant les bâtiments de ferme;
considérant que le projet s'inscrit bien dans ce milieu;
considérant qu'il y a déjà la pratique de l'agriculture sur ces lots;
considérant que ce projet est sans impact négatif sur les activités agricoles;
considérant que la C.P.T.A.Q. doit approuver le morcellement des lots;
considérant que ces lots sont situés dans la zone agricole reconnue par la C.P.T.A.Q.;
considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;
il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la demande de monsieur Jean-Claude Verreault auprès de la C.P.T.A.Q. pour le morcellement des lots 119-P, 120-P, 121-P, 122-P, 123-P, 124-P, 126-P du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

POLITIQUE FAMILIALE : FORMATION DU COMITÉ LOCAL

15-02-09

Considérant la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles; considérant que la municipalité est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale; considérant que le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi au

niveau local; considérant que la mise en place du comité local est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale; considérant que la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel procède à la création d'un comité famille sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familiales (RQF).

Le comité de la famille aura pour mandat :

- d'assurer l'élaboration de la PFM en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population, et en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « Famille »;
- d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité, et en priorisant les éléments du plan d'action;
- d'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;
- d'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la famille;
- grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- d'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Famille »
- de sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Il est également résolu que le comité soit formé du maire Réjane T. Salvail, du responsable des questions familiales le conseiller Pierre Lacombe, du directeur général Maxime Dauplaise ainsi que de deux citoyennes, Mesdames Pascale Lavallée et Manuelle Gagnon.

POLITIQUE FAMILIALE : RENCONTRE DU C.A. DU C.A.M.F. À SAINTE-ANNE-DE-SOREL

16-02-09

Considérant que le comité administratif de Carrefour Action Municipale et Famille tiendra une réunion mensuelle à Sainte-Anne-de-Sorel; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du repas du comité administratif.

NOMINATION AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

17-02-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des délégués et des substituts aux différents comités de la municipalité. Ladite liste est reproduite aux pages suivantes.

DÉCOMPTE NO 3 TRAVAUX DE LA RUE DU QUAI

18-02-09

Suite au dépôt du décompte progressif no 3 de réception provisoire préparé par Jean-François Lemay, ingénieur de la firme Dessau, daté du 13 janvier 2009 pour les travaux de réfection de la rue du Quai; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte progressif no 3 au montant de 36 939,36\$ à l'entrepreneur Excavation McB.M. inc. .

AUTRES AFFAIRES

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO 431-2009 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 391-2005

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Pierre Lacombe afin de présenter un règlement no 431-2009 à une prochaine séance de ce conseil à l'effet d'abroger le règlement no 391-2005 pour une modification au comité consultatif d'urbanisme.

QUESTIONS DU PUBLIC

-Marc-Henri Latraverse : facture de Dessau et facture de la MRC concernant les réfrigérateurs.

-Jules Goulet : désire connaître la teneur de la résolution du C.C.U..

-Pascale Lavallée : pertinence d'un comité local de politique familiale.

-Martin Cournoyer : l'UPA demande la formation d'un comité pour les travaux de cours d'eau car ils prétendent que les travaux de la décharge des 50 ont été mal faits.

-Marc-Henri Latraverse : plan pour stimuler la rénovation.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-02-09

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20h50.

Réjane T. Salvail, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

A la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 2 mars 2009 à 20h00 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents:

Réjane T. Salvail, maire
Alain Côté
Nancy Lacombe
Pierre Lacombe
Daniel Métivier
Renée Sylvestre, conseillers
Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance ouverte. Dix personnes assistent à la séance. Un moment de réflexion est observé et est dédié aux deux jeunes enfants de Piedmont assassinés la semaine dernière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-03-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-03-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2009 avec la correction suivante à la résolution no 14-02-09 « ajout du lot 127-p ».

Au suivi de ce procès-verbal à la résolution no 06-02-09, il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ajout d'un billet pour le directeur général considérant que le site internet de la municipalité, « volet école » est soumis comme candidature au concours.

CORRESPONDANCE DÉCISION

03-03-09

-Tourisme Montérégie: invitation 24^e soirée des Grands Prix du tourisme de la Montérégie.

Considérant l'invitation à assister à la soirée de remise des Grands prix du tourisme québécois visant à récompenser les meilleurs intervenants de l'industrie touristique; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

04-03-09

-Municipalité de la paroisse de Saint-Aimé : demande d'appui bureau du MAPAQ à Sorel-Tracy.

Considérant que la MRC se donne des outils pour favoriser la relève en agriculture et qu'elle s'est dotée d'un commissaire agricole; considérant que le commissaire agricole de la MRC ne pourrait aucunement remplacer les services donnés par un bureau du MAPAQ; considérant que la MRC considère que l'agriculture est un levier économique important; considérant que la présence de professionnels du MAPAQ est un élément essentiel pour assurer la diversité et le développement de l'agriculture sous toutes ses formes dans le Bas-Richelieu; considérant que la MRC peut avoir une influence directe auprès du gouvernement du Québec; en

conséquence, il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la position de la municipalité de la paroisse de Saint-Aimé et de demander à la MRC de Pierre-de Saurel, d'appuyer et de défendre la présence du bureau du MAPAQ sur son territoire, c'est-à-dire le bureau de Sorel-Tracy, pour qu'il puisse donner aux agriculteurs (trices) du Bas-Richelieu un service adéquat en tout temps, avec des ressources humaines en nombre suffisant et des professionnels compétents pour répondre à la demande des agriculteurs (trices).

05-03-09

-Messieurs Jean Préville, Jean-Paul Milette, Pierre Lavallée et Daniel Gamelin : demande concernant les appels d'offres produits par la municipalité. Considérant la demande d'entrepreneurs de la municipalité pour que dorénavant les appels d'offres publics de travaux à être octroyés par la municipalité précisent une obligation d'encourager les entrepreneurs locaux; il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande des entrepreneurs de la municipalité en incluant lors des prochains appels d'offres une clause favorisant l'emploi de sous-traitants locaux lorsque requis.

06-03-09

-S.A.B.L.: lettre d'appui pour le projet d'agrandissement de la Maison du Marais. Suite à la demande du directeur général de la Société d'Aménagement de la baie Lavallière Inc., monsieur Paul Messier, pour un appui à leur demande d'aide financière dans le cadre du programme de la Politique nationale de la ruralité; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'aide financière de la S.A.B.L. pour l'agrandissement de la Maison du marais.

07-03-09

-Monsieur Gérald Tremblay: demande d'autorisation pour la tenue du Festival Country de Sainte-Anne-de-Sorel.

Considérant la demande d'autorisation de monsieur Gérald Tremblay pour la tenue d'un festival country à Sainte-Anne-de-Sorel sur les terrains appartenant à la municipalité au 1685 chemin du Chenal-du-Moine du 4 au 7 juin 2009; considérant que cet événement sera l'occasion de faire connaître notre municipalité; considérant qu'un tel événement doit se dérouler avec une bonne cohabitation avec les plaisanciers utilisant le stationnement public et les rampes de mise à l'eau; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue du « *Festival Country de Sainte-Anne-de-Sorel* » sur le terrain municipal, selon le plan soumis par monsieur Tremblay en date du 2 mars 2009, incluant l'utilisation de la chambre électrique du parc de jeux d'eau. Il est également résolu d'exiger de l'organisateur l'embauche de trois agents de sécurité, une assurance responsabilité d'au moins 2 000 000\$, l'obtention d'un permis d'alcool de la R.A.C.J., et la confirmation qu'aucun véhicule motorisé ne sera installé sur le site municipal à l'exception de son véhicule personnel.

08-03-09

-American Foundry Society: invitation souper conférence « La situation du marché des métaux en 2009 ». Considérant l'invitation à participer à un souper conférence traitant de la situation du marché des métaux en 2009; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

09-03-09

-Journal Les 2 Rives: publicité cahier spécial sur le pacte rural. Suite à l'offre d'achat d'une publicité dans le cahier spécial du journal Les 2 Rives sur le « pacte rural »; il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite considérant que la MRC de Pierre-de Saurel a déjà prise une publicité dans ce cahier et qu'à cet effet, nous contribuons déjà financièrement à cette publicité via notre quote-part à la MRC.

10-03-09

-Club de patinage artistique Sorel-Tracy: levée de fonds spéciale pour le spectacle de fin d'année. Il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la sollicitation financière du club de patinage.

11-03-09

-Le Réseau des élues municipales : invitation au 10^e colloque et gala régional. Suite à la correspondance reçue; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de Madame le maire au 10^e colloque et gala régional organisé par le Réseau des élues municipales qui se tiendra le 8 mai prochain à Mont Saint-Hilaire et de rembourser tous les frais inhérents à ce déplacement.

12-03-09

-Planitaxe Ethier avocats Inc. : mandat de récupération de TPS-TVQ. Considérant l'offre d'un mandat de récupération de taxes TPS-TVQ de la firme Planitaxe (Ethier avocats inc.); considérant que des sommes intéressantes, substantielles et parfois même surprenantes pourraient être récupérées; considérant que les honoraires seront proportionnels aux sommes recouvrées auprès des autorités fiscales, et payables uniquement lorsque les remboursements seront accordés et payés; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un mandat, à l'essai pour la première année, à Planitaxe (Ethier avocats inc.) et d'autoriser le directeur général à signer le contrat de services.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

13-03-09

Il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

14-03-09

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 2 mars 2009; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation no 363-2003; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 2 février 2009 et le 2 mars 2009 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16
FÉVRIER 2009

15-03-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 février 2009 tel que présenté et de le verser aux archives.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DÉROGATION MINEURE AU 321 RUE DE LA RIVE

16-03-09

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a reçu une demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 321 rue de la Rive; considérant que l'objet de cette demande est pour :

- le bâtiment principal, la réduction de la marge latérale côté est à 0,52 mètre alors que le règlement no 245-1990, article 4.4.1. exige 2 mètres et la réduction de la marge latérale de l'abri d'auto à 1,05 mètres alors que le règlement no 245-1990, article 4.4.3. exige 1,4 mètres;
- pour le bâtiment accessoire, la réduction de la marge latérale (sans ouverture) à 0,76 mètre alors que le règlement no 245-1990, article 4.4.3 exige 1,4 mètres;

considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé par sa résolution no 04-02-09 qu'elle soit accordée; considérant que le maire a demandé aux personnes intéressées si elles ont des questions et/ou des commentaires à l'égard de cette demande; considérant qu'il n'y a eu aucune question; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la dérogation mineure concernant le bâtiment principal en réduisant la marge latérale côté est à 0,52 mètre et en réduisant la marge latérale de l'abri auto à 1,05 mètres ainsi que pour le bâtiment accessoire, la réduction de la marge latérale (sans ouverture) à 0,76 mètre pour l'immeuble situé au 321 rue de la Rive.

RÈGLEMENTS DE MODIFICATION DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT

17-03-09

Considérant le dépôt des règlements no 192-09, 193-09 et 194-09 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-de Saurel; considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a signifié à la MRC son intention d'inclure les modifications touchant le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel par la résolution no 14-12-08; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réitérer notre intention à la MRC d'inclure les modifications nécessaires dans les nouveaux règlements d'urbanisme devant être adoptés en 2009.

ARRÉRAGES DE TAXES
LISTE

18-03-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre à la MRC de Pierre-de Saurel la liste des arrérages de taxes en vue de la vente pour taxes. Ladite liste est reproduite à la page suivante.

ARRÉRAGES DE TAXES
MANDAT POUR LA RECHERCHE DE TITRES PAR LE NOTAIRE

19-03-09

Considérant qu'il y a lieu de faire effectuer les recherches de titres des propriétés à être vendues pour taxes par la MRC de Pierre-de-Saurel: il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir

les services de Madame Martine Arpin, notaire, pour effectuer lesdites recherches de titres et rédiger la désignation de ces propriétés.

ARRÉRAGES DE TAXES
RÉSOLUTION HABILITANT LA MRC

20-03-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'habiliter la MRC de Pierre-de Saurel à vendre ces immeubles dont les taxes demeureront impayées lors de la vente pour taxes en juin prochain.

O.M.H. SAINTE-ANNE-DE-SOREL : APPROBATION DU BUDGET 2009

21-03-09

Considérant l'approbation du budget 2009 par la Société d'Habitation du Québec; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du budget 2009 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Sorel et le paiement de notre quote-part au montant de 5 707\$.

PROJET PARC-ÉCOLE

22-03-09

Considérant le dépôt du projet de parc-école de l'école Sainte-Anne-les-Îles dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du fonds pour le développement du sport et de l'activité physique; considérant que tout projet doit être appuyé par une résolution du conseil de la municipalité; considérant que le projet concerne une mise aux normes ainsi que la rénovation et l'aménagement d'installations sportives et récréatives sécuritaires; considérant que le projet sera financé par l'école, la commission scolaire, la caisse populaire, des entreprises locales et la municipalité; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet de parc-école et d'autoriser son dépôt au programme de soutien aux installations sportives et récréatives, projet évalué à 155 716,54\$, et de confirmer l'aide financière de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel de 5 000\$ si le projet voit le jour. Il est également résolu d'informer l'école Sainte-Anne-les-Îles que la municipalité n'entend pas procéder à la gestion des installations et aux coûts d'exploitation continue du projet.

FABRICATION D'UN DRAPEAU MUNICIPAL

23-03-09

Considérant qu'il y a lieu de faire fabriquer des drapeaux avec la nouvelle image visuelle de la municipalité; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fabrication de 20 drapeaux au coût de 85\$ chacun chez Flag Shop de Montréal.

TARIFICATION ITEMS PROMOTIONNELS

24-03-09

Il est proposé par Alain Côté, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir la tarification suivante pour la vente des items promotionnels de la municipalité : 3\$ pour une épinglette, 100\$ pour un drapeau municipal, 2\$ pour une lampe de lecture et 2,50\$ pour une carte des îles.

APRÈS-BAL DES FINISSANTS DU SECONDAIRE

25-03-09

Considérant la demande d'autorisation pour la tenue d'un « après-bal » en juin 2009 formulée par monsieur Robert Ethier de l'Aéroparc des Îles; considérant que de tels « après-bals » ont déjà eu lieu à cet

endroit; considérant qu'après vérification auprès des autorités de la Sûreté du Québec, aucun dossier opérationnel n'a été ouvert lors des deux derniers événements de 2007; considérant qu'après plus de deux ans de répit, le conseil municipal a analysé les avantages et les inconvénients et a conclu qu'il était important de permettre aux finissants du secondaire d'avoir un endroit pour souligner ce passage important de la vie étudiante; considérant que la tenue d'un « après-bal » doit se faire dans l'ordre, et que la sécurité et le respect d'autrui doivent être placés en priorité; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue d'un « après-bal » en juin 2009 à l'Aéroparc des Îles aux conditions suivantes :

- délimiter clairement le terrain où se tiendra l'activité et s'assurer que les participants y soient confinés;
- déterminer l'heure où l'activité doit se terminer;
- avoir un minimum de huit (8) agents de sécurité afin d'assurer la sécurité des participants;
- s'assurer de la salubrité des lieux;
- collaborer avec la Sûreté du Québec avant, pendant et après la tenue de l'événement;
- s'assurer de la présence d'un débarcadère sur le site afin d'éviter des arrêts fréquents sur le chemin du Chenal-du-Moine;
- installer un panneau incitant les jeunes à respecter le voisinage lors de leur sortie sur le chemin du Chenal-du-Moine.

Il est également résolu de prêter la flèche de signalisation pour faciliter la circulation sur le chemin du Chenal-du-Moine.

A.D.M.Q. CONGRÈS ANNUEL

26-03-09

Considérant la tenue du congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Gatineau en mai prochain; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription du directeur général et le paiement de tous ses frais inhérents.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 431-2009 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 391-2005 CONCERNANT UNE MODIFICATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

27-03-09

Il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement no 431-2009 à l'effet d'abroger le règlement no 391-2005 pour une modification au comité consultatif d'urbanisme. Ledit règlement est reproduit aux pages suivantes.

MARQUAGE ET LIGNAGE DE RUES

28-03-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le contrat encore cette année à la firme Dura-Lignes Inc. pour le marquage et le lignage des rues de la municipalité au montant de 8 755\$ plus taxes, soit une augmentation de 255\$ par rapport à l'an passé.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

29-03-09

Considérant que le conseil de la MRC de Pierre-de Saurel a résolu, à l'unanimité des conseillers présents lors de la réunion du 11 février 2009, de demander aux municipalités de Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Roch-de-Richelieu et de Sainte-Victoire-de-Sorel d'agir de façon proactive dans le dossier de la gestion des matières résiduelles en adoptant une résolution précisant

leur accord à ce que la MRC déclare, au cours des prochains mois, compétence en matière de gestion des matières résiduelles dans leur ensemble (collecte, transport, valorisation, traitement, tri et enfouissement des matières résiduelles régulières, sélectives et dangereuses) à l'égard de l'ensemble des municipalités de son territoire, sous réserve des contrats en vigueur dans trois (3) municipalités (2009-12-31) et d'une (1) entente intermunicipale dans la quatrième municipalité (2012-12-31);

considérant que la MRC de Pierre-de Saurel rappelle que les dispositions législatives permettent aux MRC de déclarer compétence en la matière à l'égard de l'ensemble des municipalités de son territoire sans qu'elles aient la possibilité de s'en retirer;

considérant que la MRC de Pierre-de Saurel juge que ces dispositions législatives sont une suite logique à l'évidence que ce type de dossier doit maintenant être traité au niveau des MRC;

considérant que la MRC de Pierre-de Saurel est d'avis qu'il serait préférable que les municipalités concernées de son territoire adoptent des résolutions pour manifester leur accord à ce que la MRC déclare compétence à leur égard en matière de gestion des matières résiduelles dans leur ensemble, et ce, sous réserve des contrats en vigueur qui se terminent le 31 décembre 2009 pour trois d'entre elles et, pour une quatrième, sous réserve d'une entente intermunicipale venant à échéance le 31 décembre 2012;

considérant que la MRC de Pierre-de Saurel précise qu'il est d'ores et déjà établi que les douze membres du conseil de la MRC participeront à la réflexion sur le sujet et qu'une rencontre d'information sera tenue pour présenter la solution retenue à l'ensemble des élus municipaux de la MRC; considérant qu'après étude et discussions;

en conséquence, il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel agisse de façon proactive dans ledit dossier en adoptant cette résolution signifiant notre accord à ce que la MRC de Pierre-de Saurel déclare au cours des prochains mois, compétence en matière de gestion des matières résiduelles dans leur ensemble (collecte, transport, valorisation, traitement, tri et enfouissement des matières résiduelles régulières, sélectives et dangereuses) à l'égard de l'ensemble des municipalités de son territoire, sous réserve des contrats en vigueur dans trois (3) municipalités (2009-12-31) et d'une (1) entente intermunicipale dans la quatrième municipalité (2012-12-31);

conditionnellement à ce que la collecte s'effectue même de porte en porte sur toutes les rues et chemins non municipalisés, et plus spécifiquement les rues Alfred-Caisse, des Cèdres, Saint-Nazaire, Salvail, Pierre-Maxime, Paul (côté sud), Île-aux-Fantômes, Île d'Embarras (incluant la partie privée), ainsi que les chemins desservant les numéros civiques suivants : 765 à 771, 774 à 780, 1481 à 1493 et 1511 à 1533 chemin du Chenal-du-Moine qui sont actuellement desservis;

que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel délègue le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Maxime Dauplaise, sur le comité technique de la MRC de Pierre-de Saurel pour l'ensemble dudit dossier en participant à l'identification du mode de valorisation le mieux adapté à sa problématique régionale, à une réflexion globale sur le sujet, à la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), etc....

AUTRES AFFAIRES

Le conseiller Pierre Lacombe annonce à l'assemblée qu'il se présentera à la mairie à l'élection de novembre 2009.

QUESTIONS DU PUBLIC

-Marc-Henri Latraverse : tarification incendies; coût de la MRC sur le compte de taxes; réparation du quai de Sainte-Anne, directeur des loisirs.

-Jacques Joyal : règlement pour le festival western.

-Steve Montigny : présence de course de motoneiges à l'arrière de la Halte des 103 Îles.

-Raymond Cardin : les initiatives prévues en 2009 pour contrer la vitesse dans les différents chenaux; prévoir la réinstallation des pancartes.

-Pascale Lavallée : les raisons d'achat des portables.

-Jean Préville : en 2008 pancartes « pas de vagues ».

-Laurent Latraverse : présence de palettes de bois sur le chenal.

-Marc-Henri Latraverse : camping, prix des portables.

-Pierre Lacombe : apporte des précisions sur les connections internet et sur l'application des règlements concernant la vitesse sur l'eau.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

30-03-09

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 21h20.

Réjane T. Salvail, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

A la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 12 mars 2009 à 19h00 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents:

Réjane T. Salvail, maire
Nancy Lacombe
Pierre Lacombe
Daniel Métivier
Renée Sylvestre, conseillers
Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Absence motivée : Alain Côté

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Un moment de réflexion est observé et la séance est déclarée ouverte. Quatorze personnes assistent à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du maire, et l'avis de convocation a été envoyé à chaque membre du conseil en date du 9 mars 2009.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

31-03-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1-Moment de réflexion
- 2-Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3-Après-bal Aéroparc des Îles
- 4-Questions du public
- 5-Levée de l'assemblée

APRÈS-BAL AÉROPARC DES ÎLES

Afin de sensibiliser la population et à la demande du maire, les conseillères Renée Sylvestre et Nancy Lacombe mentionnent les raisons pour lesquelles elles ont proposé et appuyé la tenue de l'après-bal 2009 à l'Aéroparc des îles.

Par la suite, messieurs André Roy, capitaine à la Sûreté du Québec de la MRC Pierre-de Saurel, Christian Girard, agent de la S.Q., ainsi que Marc Vigneault, directeur adjoint de l'école secondaire Fernand-Lefebvre, font un retour sur les derniers après-bals à Sainte-Anne-de-Sorel et expliquent leur rôle respectif à l'égard de ces activités.

QUESTIONS DU PUBLIC

- Claude Girard : après-bal , inconvénients pour les résidants du secteur.
- Manon Laforest : idem
- Elaine Laforest : idem
- André Cournoyer : idem
- Gilles Paré : idem
- Robert Ethier : explications sur le déroulement de l'après-bal.
- Denis Dauphinais : idem.

32-03-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance extraordinaire à 20h30.

Réjane T. Salvail, maire

Maxime Dauplaise, sec-trés.

A la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 6 avril 2009 à 20h00 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents:

Réjane T. Salvail, maire
Alain Côté
Nancy Lacombe
Pierre Lacombe
Daniel Métivier
Renée Sylvestre, conseillers
Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance ouverte. Vingt et une personnes assistent à la séance. Un moment de réflexion est observé.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-04-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants : à l'*item 12*) avis de motion règlement d'emprunt et à l'*item 16*) *Autres affaires* : a) projet d'entente hors cour dossier des griefs no 01-2008 et 02-2008.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-04-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2009 tel que présenté.

03-04-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2009 tel que présenté.

CORRESPONDANCE DÉCISION

04-04-09

-Festival des Gros Casques de Yamaska: demande de commandite.

Considérant la demande de commandite pour la tenue du festival de Yamaska les 28, 29 et 30 août prochain; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

05-04-09

-Ville de Sorel-Tracy: offre d'inscription à la Grande Corvée provinciale d'arrachage de l'herbe à poux.

Considérant la demande de la ville de Sorel-Tracy pour participer financièrement à la campagne de publicité de l'arrachage de l'herbe à poux au coût de 500\$; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande.

06-04-09

-Ville de Saint-Hilaire: édition d'un livre sur le 400^e anniversaire de la remontée du Richelieu par Champlain. Considérant la demande pour participer à l'achat de livres; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande.

07-04-09

-Célébration Fête Nationale du Canada Sorel-Tracy inc.: demande de contribution annuelle.

Considérant la demande de subvention pour la tenue de la Fête du Canada qui se déroulera le 1^{er} juillet prochain; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner une somme de 500\$ au comité.

08-04-09

-Journal La Voix: publicité dans le nouveau bottin imprimé et sur le web « Mon bottin ».

Considérant l'offre d'achat de publicité dans le nouveau bottin produit par les hebdomadaires montérégiens; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

09-04-09

-S.Q.A.E.: échéance d'une obligation offre de paiement comptant.

Considérant l'offre de paiement comptant d'une obligation venant à échéance en juin prochain au montant de 5803,30\$; considérant que ce remboursement n'a pas été prévu au budget 2009; il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au refinancement de cette obligation.

10-04-09

-Comité organisateur de Familles en fête: demande d'appui financier pour la grande fête familiale du 16 mai prochain.

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un montant de 100\$ au comité comme soutien à l'organisation de cette fête annuelle pour les familles.

11-04-09

-Club des Neiges Sorel-Tracy inc: demande d'autorisation pour l'utilisation de la rue Avelin-Péloquin.

Il est proposé par Alain Côté, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre accord avec le Club des Neiges de Sorel-Tracy aux mêmes conditions que la résolution no 16-10-06 adoptée précédemment, et ce, pour les trois prochaines années, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

12-04-09

-Conseil régional de l'environnement de la Montérégie : offre d'adhésion.

Considérant l'offre de renouvellement de notre adhésion pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

13-04-09

-C.J.S.O. : publicité Festival country de Sainte-Anne-de-Sorel.

Considérant l'offre de publicité pour la tenue d'une émission spéciale en direct du festival country qui se déroulera dans notre municipalité en juin prochain; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter le forfait de 12 messages de 15 secondes au coût de 155\$.

14-04-09

-Page Cournoyer Publications : offre de publicité à la revue Plaisirs d'été de Sorel-Tracy.

Il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas donner suite considérant que nous avons déjà défrayé une publicité dans le guide touristique du C.L.D. Pierre-de Saurel.

15-04-09

-Citoyens de Sainte-Anne-de-Sorel : décharge des 50.

Considérant la correspondance du 20 mars 2009 concernant les travaux réalisés par la MRC de Pierre-de Saurel dans la décharge des Cinquante et déposée par treize citoyens; considérant que cette correspondance mentionne que les intéressés ne sont pas satisfaits

des travaux qu'ils ont payés et que la décharge ne s'écoule pas vers la baie de Lavallière; considérant que des agriculteurs subissent toujours des préjudices avec leurs cultures et boisés et ce, même en période estivale; considérant que les intéressés désirent obtenir une copie des plans d'ingénieurs ayant servi aux travaux de nettoyage de la décharge des Cinquante, ainsi que la ventilation complète des coûts rattachés à ce nettoyage; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accuser réception de cette correspondance et de la transférer à la MRC de Pierre-de Saurel qui a compétence en matière de cours d'eau. Il est également résolu de demander à la MRC de Pierre-de Saurel une copie complète des plans et devis des travaux réalisés dans la décharge des Cinquante incluant la ventilation complète des coûts rattachés à cette opération d'entretien.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

16-04-09

Il est proposé par Alain Côté, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

17-04-09

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 6 avril 2009; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation no 363-2003; il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 2 mars 2009 et le 6 avril 2009 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2009

18-04-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 mars 2009 tel que présenté et de le verser aux archives.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DEMANDE DE DÉROGATION AU 37 RUE MILETTE

19-04-09

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a reçu une demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise sur une partie du lot 147 du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel, soit au 37 rue Milette; considérant que l'objet de cette demande est pour le bâtiment principal:

- la réduction de la marge latérale côté rue à 2,35 mètres alors que le règlement no 245-1990, article 4.4.1 exige 7,5 mètres;
- l'augmentation de l'empiètement de la galerie en marge latérale côté rue à 1,12 mètres alors que le règlement no 245-1990, article 3.17.4 permet un empiètement de 1,8 mètres;

considérant qu'un certificat de localisation a été émis le 17 février 2009; considérant que la demande respecte en général les objectifs du plan d'urbanisme et l'esprit du règlement de zonage; considérant que l'occupation actuelle du terrain par l'immeuble concerné ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leurs droits de propriété; considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé par sa

résolution no 04-03-09 qu'elle soit accordée; considérant que le maire a demandé aux personnes intéressées si elles ont des questions et/ou des commentaires à l'égard de cette demande; considérant qu'il n'y a eu aucune question;

il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la dérogation mineure suivante :

- diminuer la distance à 2,35 mètres entre le bâtiment principal existant à la ligne latérale côté rue du terrain (rue Ringuette);
- augmenter à 1,12 mètres l'empiètement de la galerie du bâtiment principal existant à la ligne latérale côté rue du terrain (rue Ringuette);

et ce, pour l'immeuble existant situé sur une partie du lot 147 du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel, soit au 37 de la rue Milette à Sainte-Anne-de-Sorel.

COLLOQUE DE L'A.Q.U.

20-04-09

Considérant la tenue du prochain colloque de l'Association québécoise d'urbanisme le 23 mai 2009 à Lachute; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'inscription des membres du comité consultatif d'urbanisme selon leurs disponibilités ainsi que le paiement de tous les frais inhérents.

MRC PIERRE-DE SAUREL INSPECTIONS LIÉES À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

21-04-09

Considérant que la MRC de Pierre-de Saurel demande la collaboration de la municipalité afin que l'inspecteur responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme soit autorisé à accompagner l'inspecteur régional ou son substitut lorsque celui-ci en fera la demande pour les inspections liées à l'application du Règlement de contrôle intérimaire; il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande et de déléguer l'inspectrice municipale, Madame Anne Beauchemin.

REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN RECONNAISSANCE JUDICIAIRE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

22-04-09

Il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du désistement et d'analyser la possibilité de louer annuellement la portion de terrain appartenant à la municipalité.

ASSURANCE COLLECTIVE

23-04-09

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'analyse des différentes soumissions reçues; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de former un comité d'étude afin d'analyser les différentes propositions concernant les assurances collectives. Il est également résolu de nommer le maire Réjane T. Salvail, les conseillers Daniel Métivier et Renée Sylvestre, ainsi que le directeur général Maxime Dauplaise.

- 24-04-09 COLLOQUE C.A.M.F.
- Il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'inscription du responsable des questions de la Famille, Monsieur Pierre Lacombe, au colloque annuel du Carrefour Action municipale et Famille et accepte d'en défrayer tous les frais inhérents.
- 25-04-09 APPEL D'OFFRES POUR PAVAGE ANNUEL
- Considérant qu'il y a lieu de demander des soumissions par voie d'invitation pour le pavage annuel; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder par invitation auprès des entreprises Sintra et Danis Construction pour la pulvérisation, la mise en forme et la compaction ainsi que la pose d'un enrobé bitumineux sur la rue Saint-Martin . Il est également résolu de demander une soumission pour la pose de pavage sur diverses rues.
- PROJET DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC ET DE REFOULEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE DU CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE
AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Pierre Lacombe à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement d'emprunt pour le remplacement de la conduite d'aqueduc et de refolement de l'égout sanitaire du chemin du Chenal-du-Moine.
- Il est spécifié qu'une demande de subvention sera faite dans le nouveau programme PRECO.
- 26-04-09 ENTRETIEN DU TRONÇON DU CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE APPARTENANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
- Considérant la dégradation de la chaussée sur la partie du chemin du Chenal-du-Moine remise à neuf en 1995; il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Ministère des Transports du Québec de venir constater l'état de la route et de procéder à la pose d'une nouvelle couche d'usure et aux réparations qui s'imposent le plus rapidement possible.
- 27-04-09 VITESSE DANS LES CHENAUX : PANNEAUX INDICATEURS DE LIMITE DE VITESSE
- Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de nouveaux panneaux de signalisation de limitations de vitesse sur l'eau conforme au règlement actuellement en vigueur et de demander à la Sûreté du Québec de faire une campagne de sensibilisation à la vitesse sur l'eau avec une présence accrue les fins de semaine.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO 432-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 359-2002 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES ET LA CRÉATION D'UNE ZONE SCOLAIRE DANS LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Renée Sylvestre afin de présenter à une prochaine séance de ce conseil le règlement no 432-2009 modifiant le règlement no 359-2002 concernant les limites de vitesse permises et la création d'une zone scolaire dans la municipalité.

AUTRES AFFAIRES

PROJET D'ENTENTE HORS COUR DOSSIER DES GRIEFS NO 01-2008 ET 02-2008

28-04-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le règlement hors cour et convient que ce dernier est confidentiel. Il est également résolu que le montant de l'entente sera pris à même le surplus accumulé.

QUESTIONS DU PUBLIC

-Henri Caissy : Club des Neiges, durée de l'autorisation.

-Georges Dutil : aucun élu de Sainte-Anne-de-Sorel présent à la consultation sur les boisés; dépose un échantillon d'un arbre mort ainsi que des documents.

Le maire Réjane T. Salvail explique les raisons de ses absences dans divers comités.

-Marc-Henri Latraverse : demande qui va payer pour le bris d'eau de la rue du Quai; problématique du barrage de Canards Illimités.

-Jean-Marie Paul : dossier du bureau du MAPAQ.

-Jean Préville : pavage des routes et des trous d'homme.

-Henri Caissy : endroit du remplacement du réseau d'aqueduc.

-Colette Beauchemin : égout Île d'Embarras; coupe des arbres.

-Jean Préville : état du détour de la route 132.

-Georges Dutil : égout Île d'Embarras : endroit pour passer les tuyaux afin d'éviter les raccords de 90 degrés.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

29-04-09

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20h45.

Réjane T. Salvail, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

A la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 30 avril 2009 à 19h00 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents:

Alain Côté
Nancy Lacombe
Pierre Lacombe
Renée Sylvestre, conseillers
Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Absence motivée : Réjane T. Salvail, maire
Daniel Métivier, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

En l'absence du maire, le maire suppléant Alain Côté préside l'assemblée.

Un moment de réflexion est observé et la séance est déclarée ouverte. Aucune personne n'assiste à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du maire, et l'avis de convocation a été envoyé à chaque membre du conseil en date 28 avril 2009.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

30-04-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1-Moment de réflexion
- 2-Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3-Assurance collective
- 4-Questions du public
- 5-Levée de l'assemblée

ASSURANCE COLLECTIVE

31-04-09

Considérant qu'il y a lieu de renouveler le contrat de l'assurance collective des employés de la municipalité qui prend fin le 1^{er} mai ; considérant que plusieurs offres ont été déposées et que celle de la compagnie Great-West s'avère la plus avantageuse; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de la compagnie Great-West et de renouveler notre assurance collective selon une augmentation de 0,4 % pour l'année 2009-2010.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

32-04-09

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance extraordinaire à 19h05.

Alain Côté, maire suppléant

Maxime Dauplaise, sec-trés.

A la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 1^{er} juin 2009 à 20h00 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents:

Réjane T. Salvail, maire
Nancy Lacombe
Pierre Lacombe
Daniel Métivier
Renée Sylvestre, conseillers
Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Absence motivée : Alain Côté

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance ouverte. Dix personnes assistent à la séance. Un moment de réflexion est observé.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-06-09

Il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants : *à l'item 12) Autres affaires:*

- a) projet maison du marais au pacte rural
- b) nouveaux quais

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-06-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009 tel que présenté.

CORRESPONDANCE DÉCISION

03-06-09

-Fondation Hôtel-Dieu de Sorel: course Grandlit 2009.

Considérant la demande de participation financière à la campagne de souscriptions pour l'acquisition d'équipements d'ophtalmologie; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer à l'événement en achetant un plan de commandite au coût de 125\$.

04-06-09

-Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel: tournoi de golf.

Considérant la demande de participation au tournoi de golf organisé par le Club Lions de Saint-Joseph dans le but d'amasser des fonds pour la Maison Halte, maison de répit pour les proches de personnes handicapées; il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

05-06-09

-Légion royale Canadienne Filiale 117: tournoi de golf.

Considérant la demande de participation au tournoi de golf annuel; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

07-06-09

-Réseau cyclable La Sauvagine: demande d'aide randonnée cycliste.

Suite à la demande de fournir une camionnette avec chauffeur pour encadrer les cyclistes lors de la randonnée qui se déroulera en grande partie sur notre territoire dimanche le 7 juin prochain; il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue de l'événement sur notre territoire et d'accepter de fournir une escorte avec un véhicule municipal. Il est également résolu de confirmer la présence du maire pour souhaiter la bienvenue aux cyclistes à la Maison du Marais vers 10h15.

08-06-09

-Mini-Excavation Jean Préville enr. : quantité de sel nécessaire pour l'entretien des rues en période hivernale.

Considérant que le fournisseur Sel Windsor a instauré une limite maximale de 150 tonnes auprès de notre entrepreneur pour l'acquisition de sel au cours de la période hivernale 2009-2010; considérant qu'il est nécessaire de faire une demande officielle pour réserver une quantité de sel supplémentaire auprès du fournisseur Sel Windsor; il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une demande officielle pour obtenir une quantité additionnelle de 30 tonnes supplémentaires.

09-06-09

-Maison des Jeunes de Sainte-Anne-de-Sorel: demandes d'autorisations. Considérant les demandes multiples de la Maison des Jeunes de Sainte-Anne-de-Sorel; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mentionner au directeur Karl Malo que les points 1 à 4 de leur lettre relèvent de la gestion administrative sous la responsabilité du directeur général, et que le conseil autorise la tenue des trois activités de financement prévues annuellement à la condition que les dates soient pré autorisées par le directeur général et ce, au moins une semaine à l'avance.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

10-06-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

11-06-09

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 1^{er} juin 2009; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation no 363-2003; il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 4 mai 2009 et le 1^{er} juin 2009 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2009

12-06-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 mai 2009 tel que présenté et de le verser aux archives.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION AU 932 CHENAL-DU-MOINE

13-06-09

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a reçu une demande de dérogations mineures à l'égard de la propriété sise sur les lots 135-8 et 135-9 du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel, au 932 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que l'objet de cette demande est:

- la réduction de la marge arrière du bâtiment principal à 5,02 mètres alors que le règlement exige 10 mètres;
- la réduction de distance minimale entre le bâtiment principal et la piscine creusée à 0,97 mètre alors que le règlement exige 1,05 mètres;
- la réduction de la distance minimale entre la limite de lot et la piscine creusée à 1,29 mètres alors que le règlement exige 1,5 mètres;

considérant qu'un certificat de localisation a été émis le 7 mai 2009; considérant que la demande respecte en général les objectifs du plan d'urbanisme et l'esprit du règlement de zonage; considérant que l'occupation actuelle du terrain par l'immeuble concerné ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leurs droits de propriété; considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé par sa résolution no 05-05-09 que la dérogation mineure soit accordée; considérant que le maire a demandé aux personnes intéressées si elles ont des questions et/ou des commentaires à l'égard de cette demande; considérant qu'il n'y a eu aucune question;

il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder les dérogations mineures suivantes:

- pour le bâtiment principal

- la réduction de la marge arrière du bâtiment principal à 5,02 mètres alors que le règlement exige 10 mètres;

-pour le bâtiment accessoire : la piscine creusée

- la réduction de la distance minimale entre le bâtiment principal et la piscine creusée à 0,97 mètre alors que le règlement exige 1,05 mètres;
- la réduction de la distance minimale entre la limite de lot et la piscine creusée à 1,29 mètres alors que le règlement exige 1,5 mètres.

TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC AU
932 CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE

14-06-09

Considérant que pour le même dossier, le comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'un empiètement sur le lot 135-10, appartenant à la municipalité, par un bâtiment accessoire, une haie et la clôture du 932 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que le comité recommande d'adopter une tolérance; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le directeur général à faire préparer un bail pour une tolérance d'empiètement sur le domaine public entre la municipalité et le propriétaire du 932 chemin du Chenal-du-Moine, au coût de 100\$ annuellement; et autorise le maire et le directeur général à signer tous les documents relatifs au dossier.

CONGRÈS 2009 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

15-06-09

Il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription du directeur général et de tous les membres du conseil disponibles au congrès 2009 de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra les 1^{er}, 2 et 3 octobre prochain à Québec, et d'accepter de défrayer tous les frais inhérents.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES TÉLÉPHONES CELLULAIRES

16-06-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le renouvellement d'un contrat de trois ans pour les téléphones cellulaires de l'inspectrice municipale, de l'employé de voirie et du journalier de voirie, ainsi que l'achat d'un téléphone « *Blackberry* » pour le directeur général.

RUE DU QUAI : DÉCOMPTE NO 4

Le directeur général mentionne que le décompte no 4 n'a pas été produit et que le paiement se fera à une prochaine séance.

RUE DU QUAI : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

17-06-09

Considérant la correspondance d'Excavation McB.M. inc. du 29 avril 2009 dans laquelle l'entrepreneur mentionne qu'il accepte la proposition de règlement de la municipalité concernant l'ensemble des réclamations pour travaux additionnels, à l'exception de la retenue permanente de 13 583\$ avant taxes du décompte progressif no 3; considérant la correspondance du 1^{er} juin 2009 de Dessau dans laquelle notre ingénieur recommande de refuser la proposition de l'entrepreneur; considérant que Dessau est la firme choisie par la municipalité pour faire la gestion et la surveillance des travaux de la rue du Quai; considérant que la municipalité a accepté le 10 novembre 2008 de payer les frais supplémentaires de Dessau sachant que selon le devis contractuel de l'entrepreneur, ceux-ci seraient appliqués selon une retenue permanente; considérant que l'entrepreneur avait été avisé lors de la réunion de chantier no 1 que les pénalités s'appliqueraient à compter du 10 octobre 2008; considérant qu'aucune amende pour retard n'a été appliquée jusqu'à ce jour; il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser l'entrepreneur Excavation McB.M. inc. que la municipalité n'entend pas annuler la retenue permanente et rappelle qu'elle serait en droit d'appliquer rétroactivement l'ensemble des pénalités incluant les amendes pour retard spécifiées au document contractuel. La proposition du 5 février 2009 est donc finale.

RÈGLEMENT NO 433-2009 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET DE REFOULEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 25 ANS N'EXCÉDANT PAS 11 663 017,07\$

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose et fait la lecture du certificat attestant les résultats de la procédure d'enregistrement qui mentionne que le règlement no 433-2009 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO 434-2009

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Pierre Lacombe à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement concernant le numérotage des immeubles de villégiature.

AUTRES AFFAIRES
PROJET MAISON DU MARAIS AU PACTE RURAL

18-06-09

Considérant que la direction de la Maison du Marais demandait en février dernier un appui de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du pacte rural; considérant que le conseil municipal dans sa résolution 06-03-09 appuyait la demande d'aide financière de la Société d'aménagement de la baie Lavallière pour l'agrandissement de la Maison du Marais; considérant que le conseil apprenait récemment que la S.A.B.L. avait déposé une demande de subvention dans le cadre du volet local du pacte rural au coût de 177 000\$; considérant que l'enveloppe locale disponible pour les cinq années du pacte rural s'élève à 193 711,75\$; considérant que le conseil municipal estime que le projet d'agrandissement de la Maison du Marais contribuera à l'essor touristique régional; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le comité du pacte rural et la MRC que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel appuie toujours le projet de la S.A.B.L. pour l'agrandissement de la Maison du Marais à la condition que l'aide financière soit prise à même l'enveloppe régionale et non dans l'enveloppe dédiée à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel pour les projets locaux.

AUTRES AFFAIRES
NOUVEAUX QUAIS

19-06-09

Considérant que certains quais du 1685 chemin du Chenal-du-Moine sont trop dangereux pour procéder à leurs installations; considérant que ces quais sont très achalandés en période estivale; considérant que l'achat de nouveaux constitue une dépense non prévue au budget annuel; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de quatre nouveaux quais au coût de 8198\$ plus taxes, et que cette somme soit puisée à même le surplus accumulé.

QUESTIONS DU PUBLIC

-Pascal Camirand : sur quoi sont basés les frais de location du terrain.

-Marcel Bibeau : panneau publicitaire dangereux et droit de passage des motoneiges.

- Laurent Latraverse : date pour passer le balai sur les accotements selon les semences; nettoyage de la glace et décharge des Cinq.
- Clément Paul : détail des coûts du nettoyage de la décharge des Cinquante.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-06-09

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h50.

Réjane T. Salvail, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

A la séance extraordinaire du conseil municipal tenue lundi le 15 juin 2009 à 19h30 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents:

Alain Côté
Nancy Lacombe
Pierre Lacombe
Daniel Métivier
Renée Sylvestre, conseillers
Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Absence motivée : Réjane T. Salvail, maire

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

En l'absence du maire, le maire suppléant Renée Sylvestre préside l'assemblée.

Un moment de réflexion est observé et la séance est déclarée ouverte. Cinq personnes assistent à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du maire, et l'avis de convocation a été envoyé à chaque membre du conseil en date 10 juin 2009.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-06-09

Il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1-Moment de réflexion
- 2-Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3-Refinancement règlement no 261-1993 et financement du règlement no 418-2007
- 4-Rue du Quai : décompte progressif no 4
- 5-Adoption du rapport financier 2008 de la municipalité
- 6-Politique familiale
- 7-Adoption du règlement no 434-2009 concernant le numérotage des immeubles de villégiature
- 8-Questions du public
- 9-Levée de l'assemblée

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NO 261-1993 ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NO 418-2007 POUR LES STATIONS DE POMPAGE

22-06-09

Il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Alain Côté et résolu unanimement :

que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 127 200\$ par billets en vertu des règlements no 261-1993 et 418-2007 au prix de 98,03600, échéant en série 5 ans comme suit:

<u>Capital</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>
23 400\$	2,25%	23 juin 2010
24 400\$	2,35%	23 juin 2011
25 400\$	3,10%	23 juin 2012
26 400\$	3,70%	23 juin 2013
27 600\$	4,15%	23 juin 2014

23-06-09

que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Attendu que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel se propose d'emprunter par billets un montant total de 127 200\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
261-1993	57 200 \$
418-2007	70 000 \$

attendu qu'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations; attendu que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Alain Côté et résolu unanimement :

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

que les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

que les billets seront datés du 23 juin 2009;

que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 23 400\$
2. 24 400\$
3. 25 400\$
4. 26 400\$
5. 27 600\$

que la municipalité aura, le 21 juin 2009, un montant de 57 200\$ à renouveler sur un emprunt original de 99 100\$ pour une période de 5 ans, en vertu du règlement no 261-1993;

que la municipalité emprunte les 57 200\$ par billets, en renouvellement d'un billet, pour un terme additionnel de 2 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

RUE DU QUAI : DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 4

24-06-09

Suite au dépôt du décompte progressif no 4 préparé par Jean-François Lemay, ingénieur de la firme Dessau, daté du 15 juin 2009 pour les travaux de réfection de la rue du Quai; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte progressif no 4 au montant de 86 059,56\$ à l'entrepreneur Excavation McB.M. inc.

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2008 DE LA MUNICIPALITÉ

25-06-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport financier 2008 de la municipalité préparé par la firme de vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton, qui démontre que l'année se termine avec un surplus consolidé de 97 390\$ et de 49 344\$ non consolidé.

26-06-09

POLITIQUE FAMILIALE

Considérant que le comité local de la politique familiale demandera à la population de bien vouloir compléter un questionnaire afin de connaître leurs besoins; considérant qu'il y aurait lieu de remettre certains forfaits parmi les répondants à titre d'incitatif ; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un budget de 150\$ pour acheter différents forfaits auprès d'organismes locaux.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 434-2009 CONCERNANT LA NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES DE VILLÉGIATURE

Le directeur général informe les membres du conseil que le règlement n'est pas disponible pour adoption car il est présentement à l'étude par notre procureur.

QUESTIONS DU PUBLIC

Georges Dutil : politique familiale.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

27-06-09

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance extraordinaire à 20h00.

Renée Sylvestre, maire suppléant

Maxime Dauplaise, sec-trés.

A la séance extraordinaire du conseil municipal tenue mardi le 30 juin 2009 à 19h00 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents:

Réjane T. Salvail, maire
Alain Côté
Nancy Lacombe
Pierre Lacombe
Renée Sylvestre, conseillers
Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Absence motivée : Daniel Métivier, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Un moment de réflexion est observé et la séance est déclarée ouverte. Une personne assiste à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du maire, et l'avis de convocation a été envoyé à chaque membre du conseil en date 25 juin 2009.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

28-06-09

Il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1-Moment de réflexion
- 2-Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3-Avis de motion règlement no 443-2009 concernant l'implantation d'un P.I.I.A. sur l'île du Moine
- 4-Questions du public
- 5-Levée de l'assemblée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO 443-2009 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN P.I.I.A. SUR L'ÎLE DU MOINE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Pierre Lacombe afin de présenter un règlement no 443-2009 lors d'une prochaine séance de ce conseil concernant l'implantation d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale sur l'île du Moine.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

29-06-09

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Alain Côté, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance extraordinaire à 19h05.

Renée Sylvestre, maire suppléant

Maxime Dauplaise, sec-trés.

A la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 6 juillet 2009 à 20h00 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents:

Réjane T. Salvail, maire
Alain Côté
Nancy Lacombe
Pierre Lacombe
Daniel Métivier
Renée Sylvestre, conseillers
Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance ouverte. Neuf personnes assistent à la séance. Un moment de réflexion est observé.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-07-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec le retrait de l'item 15: *Adoption du règlement no 434-2009 concernant le numérotage des immeubles de villégiature.*

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-07-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2009 tel que présenté.

03-07-09

Il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2009 tel que présenté.

04-07-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2009 tel que présenté.

CORRESPONDANCE DÉCISION

05-07-09

-Journal Les 2 Rives: publicité cahier spécial Sainte-Anne-de-Sorel.

Considérant la demande d'achat d'une publicité dans le prochain cahier spécial sur Sainte-Anne-de-Sorel; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter une publicité de ¼ de page en N/B au coût de 283,50\$.

06-07-09

-Fondation Rues principales: invitation colloque annuel.

Considérant la demande de participation au colloque annuel de la Fondation Rues principales; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

07-07-09

-Syndicat des Métallos: commandite tournoi de golf. Considérant la demande de commandite pour le 23^e tournoi de golf du Syndicat des Métallos; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre un livre du 125^e anniversaire à titre de commandite.

08-07-09

-Monsieur Gérald Tremblay: Festival Country 2010.

Suite à la tenue de la 1^{ère} édition du Festival Country 2009 sur la propriété de la municipalité, l'organisateur demande au conseil l'autorisation de tenir une deuxième édition du festival du 3 au 6 juin 2010 selon les mêmes modalités et services que cette année. Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue du festival selon les mêmes modalités qu'en 2009 pour les périodes suivantes : du 3 au 6 juin 2010, du 2 au 5 juin 2011 et du 30 mai au 3 juin 2012. Le conseil municipal se donne le droit de révoquer l'autorisation si l'entente n'est pas respectée.

09-07-09

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

Il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

10-07-09

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 6 juillet 2009; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation no 363-2003; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 1^{er} juin 2009 et le 6 juillet 2009 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Aucune séance du comité consultatif en juin.

11-07-09

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Considérant les modifications à la Loi sur les élections et les référendums qui modifient la période de mise en candidature et l'éligibilité des membres du conseil à siéger à la séance d'octobre; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Daniel Métivier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de devancer la date de la séance ordinaire du conseil prévue pour le lundi 5 octobre 2009 au jeudi 1^{er} octobre 2009 et de déplacer la séance ordinaire du 7 décembre au lundi 14 décembre 2009.

12-07-09

COLLOQUE DE ZONE A.D.M.Q.

Considérant la tenue du colloque de zone de l'Association des Directeurs municipaux du Québec à Mont-Saint-Hilaire en septembre prochain; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de notre directeur général Maxime Dauplaise au coût de 100\$ et de défrayer également tous les frais inhérents.

- 13-07-09 QUAI FÉDÉRAL
- Considérant que la municipalité a été avisée que le ministère Pêches et Océans Canada envisageait de remettre le quai et les installations situés sur la rue du Quai à la municipalité; considérant l'offre de services de Teknica-HBA déposée à la demande du conseil pour l'inspection et la soumission d'un projet de réhabilitation du quai fédéral; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Teknica-HBA datée du 17 juin 2009 au coût de 6 300\$ plus taxes, et de prendre la dépense nette dans le surplus accumulé.
- 14-07-09 DÉPÔT DU RAPPORT D'AQUADATA RELATIF À L'INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE
- Considérant le dépôt du rapport de la firme AquaData relatif à l'inspection des bornes d'incendie et les recommandations proposées; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire effectuer les réparations nécessaires sur les bornes-fontaines suivantes : 8C, 019, 032, 036, 050 par la firme Stelem.
- 15-07-09 POLITIQUE FAMILIALE
- Considérant qu'il y a lieu d'augmenter le nombre de citoyens sur le comité de la Politique familiale; considérant que deux citoyens se sont montrés intéressés; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Madame Myriam Cournoyer et Monsieur Georges Dutil sur le comité de la Politique familiale de la municipalité.
- 16-07-09 MRC DE PIERRE-DE SAUREL
DÉCLARATION D'INTENTION DE LA MRC CONCERNANT LA GESTION DU TRANSPORT COLLECTIF
- Considérant que la MRC de Pierre-de Saurel a enclenché la procédure visant à déclarer sa compétence pour la gestion du transport collectif des personnes handicapées et non handicapées; considérant que la municipalité a reçu par courrier recommandé la déclaration d'intention officielle de la MRC concernant la gestion du transport collectif; considérant que cette procédure se déroule selon les dispositions de l'article 678.0.1 et suivants du Code municipal; il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers d'accuser réception et d'accepter la déclaration d'intention de la MRC concernant la gestion du transport collectif.
- 17-07-09 MRC DE PIERRE-DE SAUREL
DEMANDE CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU EMBOUTEILLÉE
- Suite à l'adoption d'une résolution par la MRC de la Vallée-du-Richelieu concernant l'usage de l'eau embouteillée et considérant que la MRC de Pierre-de Saurel appuie cette démarche et incite ses municipalités membres à en faire autant; il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la résolution en ne se servant plus d'eau embouteillée.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL
SERVICE DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE EN ZONE RURALE

18-07-09

Considérant que la municipalité de Massueville a demandé aux entreprises en télécommunications d'offrir un service de téléphonie cellulaire permettant de capter les ondes sur l'ensemble du territoire en zone rurale; considérant que plusieurs zones sans service sont encore observées sur le territoire de la MRC et en périphérie de celui-ci; considérant que ces zones sans service peuvent occasionner des inconvénients importants lors de circonstances particulières (par exemple les situations d'urgence telles que les incendies durant lesquelles les personnes doivent recourir à des services en parallèle); il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Pierre-de Saurel et la municipalité de Massueville en ce qui concerne la demande transmise à Bell Mobilité, Rogers et Telus Mobilité pour qu'ils offrent sur l'ensemble des territoires régionaux, et plus particulièrement en zone rurale, un service de téléphonie cellulaire fonctionnel.

MESSE DU 24 JUIN 2010

19-07-09

Considérant qu'à chaque année il se tient une messe spéciale pour la Saint-Jean-Baptiste; considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel serait heureuse que cette messe soit célébrée sur son territoire; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la fabrique que la messe de la Saint-Jean-Baptiste du 24 juin 2010 se tienne à Sainte-Anne-de-Sorel, et qu'une copie conforme soit transmise à Monsieur Martin Lajeunesse de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sorel-Tracy.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES ÎLES

20-07-09

Considérant que le projet-pilote de collecte des encombrants dans les îles a connu un grand succès; considérant que lors de cette collecte, quatre conteneurs de déchets ont été ramassés; considérant qu'il y aurait toujours des déchets dans les îles pour l'équivalent d'une dizaine de conteneurs à déchets; considérant qu'une collecte de ce genre n'avait jamais été faite dans les îles; considérant qu'il est nécessaire de poursuivre le nettoyage déjà amorcé; considérant qu'une commandite pour la fourniture de conteneurs supplémentaires a été obtenue de la firme EBI et Métaux Recyclés MRST; considérant qu'Excavation des Îles se propose de finaliser la collecte pour une somme forfaitaire de 6 500\$; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services d'Excavation des Îles Inc. au coût de 6 500\$ afin d'effectuer une collecte supplémentaire dans la semaine du 13 juillet prochain et ainsi recueillir tous les déchets qui n'ont pas pu être ramassés.

Madame le maire mentionne que pour l'ensemble des points suivants concernant la nouvelle réglementation d'urbanisme se tiendra, le 28 juillet prochain à 18h00, à la salle du conseil, une assemblée de consultation publique qui sera suivie d'une séance extraordinaire du conseil sur le sujet à 20h00.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
RELATIF AU PLAN D'URBANISME NO 435-2009

Le conseiller Pierre Lacombe donne avis de motion qu'il sera soumis, pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement de plan d'urbanisme no 435-2009 venant remplacer le règlement de plan d'urbanisme no 241-1990 actuellement en vigueur. Tous les membres ayant déjà reçu copie dudit règlement, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

21-07-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes, le projet de règlement de plan d'urbanisme no 435-2009 remplaçant le règlement de plan d'urbanisme no 241-1990; et que l'assemblée publique de consultation prévue par les articles 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit tenue à la salle du conseil municipal le mardi 28 juillet 2009 à 18h00.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
DE ZONAGE NO 436-2009

Le conseiller Pierre Lacombe donne avis de motion qu'il sera soumis, pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement de zonage no 436-2009 venant remplacer le règlement de zonage no 245-1990 actuellement en vigueur. Tous les membres ayant déjà reçu copie dudit règlement, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

22-07-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes, le projet de règlement de zonage no 436-2009 remplaçant le règlement de zonage no 245-1990; et que l'assemblée publique de consultation prévue par les articles 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit tenue à la salle du conseil municipal le mardi 28 juillet 2009 à 18h00.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
DE LOTISSEMENT NO 437-2009

Le conseiller Pierre Lacombe donne avis de motion qu'il sera soumis, pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement de lotissement no 437-2009 venant remplacer le règlement de lotissement no 243-1990 actuellement en vigueur. Tous les membres ayant déjà reçu copie dudit règlement, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

23-07-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes, le projet de règlement de lotissement no 437-2009 remplaçant le règlement de lotissement no 243-1990; et que l'assemblée publique de consultation prévue par les articles 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit tenue à la salle du conseil municipal le mardi 28 juillet 2009 à 18h00.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
DE CONSTRUCTION NO 438-2009

Le conseiller Pierre Lacombe donne avis de motion qu'il sera soumis, pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement de construction no 438-2009 venant remplacer le règlement de construction no 244-1990 actuellement en vigueur. Tous les membres ayant déjà reçu copie dudit règlement, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

24-07-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes, le projet de règlement de construction no 438-2009 remplaçant le règlement de construction no 244-1990; et que l'assemblée publique de consultation prévue par les articles 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit tenue à la salle du conseil municipal le mardi 28 juillet 2009 à 18h00.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NO 439-2009

Le conseiller Pierre Lacombe donne avis de motion qu'il sera soumis, pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement d'administration des règlements d'urbanisme no 439-2009 venant remplacer le règlement de tarification des permis et certificats no 366-2004 actuellement en vigueur. Tous les membres ayant déjà reçu copie dudit règlement, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

25-07-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes, le projet de règlement d'administration des règlements d'urbanisme no 439-2009 remplaçant le règlement de tarification des permis et certificats no 366-2004.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS NO 440-2009

Le conseiller Pierre Lacombe donne avis de motion qu'il sera soumis, pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement de tarification des permis et certificats no 440-2009 venant remplacer le règlement de tarification des permis et certificats no 366-2004 actuellement en vigueur. Tous les membres ayant déjà reçu copie dudit règlement, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

26-07-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes, le projet de règlement de tarification des permis et certificats no 440-2009 remplaçant le règlement de tarification des permis et certificats no 366-2004.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NO 441-2009

Le conseiller Pierre Lacombe donne avis de motion qu'il sera soumis, pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement relatif aux usages conditionnels no 441-2009. Tous les membres ayant déjà reçu copie dudit règlement, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

27-07-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes, le premier projet de règlement relatif aux usages conditionnels no 441-2009; et que l'assemblée publique de consultation prévue par les articles 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit tenue à la salle du conseil municipal le mardi 28 juillet 2009 à 18h00.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES NO 442-2009

Le conseiller Pierre Lacombe donne avis de motion qu'il sera soumis, pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement relatif aux dérogations mineures no 442-2009 venant remplacer le règlement sur les dérogations mineures no 388-2005 actuellement en vigueur. Tous les membres ayant déjà reçu copie dudit règlement, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

28-07-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes, le projet de règlement relatif aux dérogations mineures no 442-2009 remplaçant le règlement sur les dérogations mineures no 388-2005; et que l'assemblée publique de consultation prévue par les articles 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit tenue à la salle du conseil municipal le mardi 28 juillet 2009 à 18h00.

QUESTIONS DU PUBLIC

-Marc-Henri Latraverse : nouveaux règlements d'urbanisme, coût de l'entente hors cour avec l'animateur en loisirs, félicitations à Monsieur Jean-Claude Dulude pour son travail.

-Denis Proulx : vagues dans le chenal de l'Île-aux-Corbeaux.

-Jean Préville : vitesse sur l'eau et question sur l'item 12.

-Laurent Latraverse : décharges des 50 et des 5.

-Georges Dutil : décharge des 5.

-Clément Paul : dépôt d'une lettre concernant la décharge des 50.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

29-07-09

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Daniel Métivier, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21h05.

Réjane T. Salvail, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

A la séance extraordinaire du conseil municipal tenue mardi le 28 juillet 2009 à 20h00 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents:

Réjane T. Salvail, maire
Alain Côté
Nancy Lacombe
Pierre Lacombe
Renée Sylvestre, conseillers
Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Absence motivée : Daniel Métivier, conseiller

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire mentionne que le moment de réflexion aura une signification toute particulière suite au décès de son fils Benoît. Un moment de réflexion est observé et la séance est déclarée ouverte. Cinq personnes assistent à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du maire, et l'avis de convocation a été envoyé à chaque membre du conseil en date du 22 juillet 2009.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

30-07-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1-Moment de réflexion et ouverture de l'assemblée
- 2-Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3-Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 4-Refinancement du règlement no 330-1998, Île-aux-Fantômes
- 5-Coupe Stanley à Sainte-Anne-de-Sorel
- 6-Adoption du règlement no 434-2009 concernant le numérotage des immeubles de villégiature
- 7-Adoption du règlement no 443-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 8-Adoption du règlement relatif au plan d'urbanisme no 435-2009
- 9-Adoption du règlement de zonage no 436-2009
- 10-Adoption du règlement de lotissement no 437-2009
- 11-Adoption du règlement de construction no 438-2009
- 12-Adoption du règlement d'administration des règlements d'urbanisme no 439-2009
- 13-Adoption du règlement concernant la tarification des permis et certificats no 440-2009
- 14-Adoption du second projet de règlement relatif aux usages conditionnels no 441-2009
- 15-Adoption du règlement relatif aux dérogations mineures no 442-2009
- 16-Questions du public
- 17-Levée de l'assemblée

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

31-07-09

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 28 juillet 2009; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation no 363-2003; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 6 juillet 2009 et le 28 juillet 2009 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NO 330-1998; ÎLE-AUX-FANTÔMES

32-07-09

Considérant que la municipalité doit procéder à un refinancement de 58 900\$ pour l'emprunt finançant les travaux de l'Île-aux-Fantômes; emprunt pour un terme restant de 10 ans payable par les résidents de l'Île-aux-Fantômes à même une taxe spéciale; considérant que certains contribuables ont choisi de payer comptant leur part, soit pour un montant total de 11 108\$; considérant que le solde du refinancement est en dessous de 100 000\$ et que le ministère nous autorise à procéder localement pour trouver les argents nécessaires; considérant que la caisse populaire Pierre-de-Saurel nous offre un taux de 5,77% par année pour le refinancement du montant de 47 792\$; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte l'offre qui lui est faite par la caisse populaire Pierre-de-Saurel pour son emprunt de 47 792\$ par billets en vertu du règlement no 330-1998 au pair ou au prix de 100, échéant en série 5 ans comme suit :

<u>Capital</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>
4 700\$	5,77%	16 août 2010
4 900\$	5,77%	16 août 2011
5 200\$	5,77%	16 août 2012
5 500\$	5,77%	16 août 2013
5 700\$	5,77%	16 août 2014
21 792\$ à refinancer		

que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

COUPE STANLEY À SAINTE-ANNE-DE-SOREL

33-07-09

Considérant la demande de Monsieur Sylvain Guimond pour l'obtention d'une commandite et l'autorisation de fermer la section de la rue de la Rive entre la rue Ménard et la rue du Quai le jeudi 6 août prochain pour la tenue d'une réception privée à son domicile à l'occasion de la venue de la coupe Stanley; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture d'un secteur de la rue de la Rive pour cette occasion entre 12h30 et 17h00 à la condition qu'un service de sécurité soit sur place pour la circulation. Il est également résolu de prendre un message radiophonique rendant hommage au joueur de hockey Marc-André Fleury au coût de 149\$ plus taxes.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 434-2009 CONCERNANT LE NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES DE VILLÉGIATURE

34-07-09

Le directeur général procède à la lecture du règlement. Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement no 434-2009 concernant le numérotage des immeubles de villégiature. Ledit règlement est reproduit aux pages suivantes.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 443-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

35-07-09

Le directeur général procède à la lecture du règlement. Considérant que l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013 prévoit la mise en place d'une mesure afin que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1; considérant que cette mesure doit prendre la forme d'une taxe municipale; considérant les articles 244.68 et 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale*; considérant que ce règlement n'a pas à être précédé d'un avis de motion; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement no 443-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1. Ledit règlement est reproduit aux pages suivantes.

ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NO 435-2009

36-07-09

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture. Considérant qu'un projet de règlement relatif au plan d'urbanisme no 435-2009 a été dûment adopté lors de la séance régulière de ce conseil le 6 juillet 2009; considérant qu'une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement s'est tenue le 28 juillet 2009 à 18h00; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes, le règlement relatif au plan d'urbanisme no 435-2009 remplaçant le règlement du plan d'urbanisme no 241-1990 avec l'amendement suivant : « soit le remplacement du nom de la MRC du Bas-Richelieu par celui de Pierre-de Saurel ».

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 436-2009

37-07-09

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture. Considérant qu'un projet de règlement relatif au zonage no 436-2009 a été dûment adopté lors de la séance régulière de ce conseil le 6 juillet 2009; considérant qu'une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement s'est tenue le 28 juillet 2009 à 18h00; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes, le règlement de zonage no 436-2009 remplaçant le règlement de zonage no 245-1990 avec les amendements suivants : « soit le remplacement du nom de la MRC du Bas-Richelieu par celui de Pierre-de Saurel, et utiliser l'expression conforme dans le règlement concernant la ligne des hautes eaux ainsi que la clarification de la 147^e terminologie concernant la hauteur d'un bâtiment en mètre ».

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 437-2009

38-07-09

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

Considérant qu'un projet de règlement relatif au lotissement no 437-2009 a été dûment adopté lors de la séance régulière de ce conseil le 6 juillet 2009; considérant qu'une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement s'est tenue le 28 juillet 2009 à 18h00; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes le règlement de lotissement no 437-2009 remplaçant le règlement de lotissement no 243-1990 avec l'amendement suivant: « aux articles 27 et 28, intégration des superficies et largeurs conformes au schéma d'aménagement par le règlement de modification 173-07 ».

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 438-2009

39-07-09

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

Considérant qu'un projet de règlement relatif à la construction no 438-2009 a été dûment adopté lors de la séance régulière de ce conseil le 6 juillet 2009; considérant qu'une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement s'est tenue le 28 juillet 2009 à 18h00; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes, le règlement de construction no 438-2009 remplaçant le règlement de construction no 244-1990.

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NO 439-2009

40-07-09

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

Considérant qu'un projet de règlement d'administration des règlements d'urbanisme no 439-2009 a été dûment adopté lors de la séance régulière de ce conseil le 6 juillet 2009; considérant qu'une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement s'est tenue le 28 juillet 2009 à 18h00; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes, le règlement d'administration des règlements d'urbanisme no 439-2009 remplaçant le règlement de tarification des permis et certificats no 366-2004 avec un amendement à l'article 56 afin d'inclure les mêmes dispositions que le règlement no 189-08 de la MRC de Pierre-de-Saurel ».

ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS NO 440-2009

41-07-09

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

Considérant qu'un projet de règlement concernant la tarification des permis et certificats no 440-2009 a été dûment adopté lors de la séance régulière de ce conseil le 6 juillet 2009; considérant qu'une assemblée publique de consultation concernant le projet de

règlement s'est tenue le 28 juillet 2009 à 18h00; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes, le règlement concernant la tarification des permis et certificats no 440-2009 remplaçant le règlement de tarification des permis et certificats no 366-2004 avec un ajout à l'article 11 d'une tarification pour l'exploitation d'un gîte touristique.

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS NO 441-2009

42-07-09

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

Considérant qu'un premier projet de règlement relatif aux usages conditionnels no 441-2009 a été dûment adopté lors de la séance régulière de ce conseil le 6 juillet 2009; considérant qu'une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement s'est tenue le 28 juillet 2009 à 18h00; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes, le second projet de règlement relatif aux usages conditionnels no 441-2009.

ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES NO 442-2009

43-07-09

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

Considérant qu'un projet de règlement relatif aux dérogations mineures no 442-2009 a été dûment adopté lors de la séance régulière de ce conseil le 6 juillet 2009; considérant qu'une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement s'est tenue le 28 juillet 2009 à 18h00; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes, le règlement relatif aux dérogations mineures no 442-2009 remplaçant le règlement de dérogations mineures no 388-2005.

QUESTIONS DU PUBLIC

-M. Jules Goulet : service 9-1-1.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

44-07-09

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Alain Côté, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance extraordinaire à 20h35.

Réjane T. Salvail, maire

Maxime Dauplaise, directeur général
et secrétaire-trésorier

A la séance ordinaire du conseil municipal tenue mardi le 8 septembre 2009 à 20h00 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents:

Réjane T. Salvail, maire
Alain Côté
Nancy Lacombe
Pierre Lacombe
Renée Sylvestre, conseillers
Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Absence motivée : Daniel Métivier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance ouverte. Quarante-neuf personnes assistent à la séance. Un moment de réflexion est observé.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-09-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts à l'item Autres Affaires :

- 14 a) lettres de remerciements et de félicitations
- 14 b) fusion municipale

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-09-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009 tel que présenté.

On rappelle les modifications aux dates des séances du mois d'octobre et de décembre 2009.

03-09-09

Il est proposé par Alain Côté, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2009 tel que présenté.

CORRESPONDANCE DÉCISION

04-09-09

-C.O.G.E.B.Y.: données sur les aquifères et les eaux souterraines.

Considérant la demande d'accès aux informations hydrogéologiques du Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska, et sur leur diffusion, pour la réalisation d'un portrait des aquifères et des eaux souterraines des bassins des rivières Richelieu, Yamaska et de la baie Missisquoi; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner les informations disponibles et d'autoriser que ces informations fassent partie des archives créées pour ce projet; qu'elles soient intégrées aux documents cartographiques diffusés qui en résulteront et ce, en autant qu'aucune utilisation commerciale ne soit faite de ces données.

05-09-09

-Ville de Saint-Joseph-de-Sorel: invitation 3^e édition du tournoi de golf de la ville.

Considérant la demande de participation au tournoi de golf annuel de la ville de Saint-Joseph-de-Sorel en partenariat avec le Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre un livre du 125^e anniversaire de la municipalité à titre de prix de présence.

06-09-09

-A.D.I.R.S.: invitation campagne annuelle de levée de fonds.

Considérant la demande de commandite de l'Association de la Déficience Intellectuelle de la région de Sorel; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre un livre du 125^e anniversaire à titre de commandite.

07-09-09

-Journal Les 2 Rives: publicité Semaine de l'action communautaire.

Considérant la demande d'achat d'un espace publicitaire dans le cahier spécial soulignant le travail effectué par les organismes communautaires de la région; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande.

08-09-09

-Association des pompiers de Sorel-Tracy : revue annuelle.

Suite à l'offre d'achat d'un espace publicitaire dans la 6^e revue annuelle de l'Association des pompiers de Sorel-Tracy; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande.

09-09-09

-Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu : parade annuelle et droit de passage.

Considérant la demande d'autorisation du club V.T.T. Vagabond pour tenir leur parade annuelle le dimanche 6 décembre prochain à compter de 13h30 dans les rues de la municipalité; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'activité dans les rues de la municipalité.

10-09-09

En ce qui concerne la demande d'un droit de passage sur les rues Avelin-Péloquin et du Curé-Vanasse; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le droit de passage pour les trois prochaines saisons hivernales, soit 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 selon les mêmes conditions énumérées lors de l'adoption de la résolution no 20-02-06.

11-09-09

-Monsieur André Lussier : report des échéances de permis de construction.

Considérant que les permis de construction no 2008-361 et 2008-362 émis pour la construction d'une piscine creusée et d'un bâtiment accessoire au 1399 chemin du Chenal-du-Moine échoient le 25 novembre prochain; considérant que le permis pour la résidence principale ne sera échu que le 25 novembre 2010 et que la construction n'est pas encore commencée; considérant que le propriétaire, Monsieur André Lussier, demande le report de l'échéance de ces deux permis pour des raisons de sécurité et d'assurances; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre le report de l'échéance des permis no 2008-361 et 2008-362 au 25 novembre 2010.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

12-09-09

Il est proposé par Alain Côté, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

13-09-09

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 8 septembre 2009; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation no 363-2003; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 6 juillet 2009 et le 8 septembre 2009 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

14-09-09

Aucune séance du comité consultatif en août.

Considérant la journée de formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme concernant les projet de lotissement; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les membres du comité consultatif d'urbanisme intéressés par cette formation à s'y inscrire et de rembourser tous les frais inhérents.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION : DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2008

15-09-09

Considérant le dépôt des états financiers 2008 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Sorel; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt et de verser le document aux archives de la municipalité.

INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE ET DES VANNES

16-09-09

Considérant que le projet d'inspection quinquennal des bornes d'incendie et des vannes d'aqueduc se termine en 2009; considérant l'offre de services no 9-312 de la firme AquaData pour l'inspection des bornes d'incendie et des vannes de conduites principales pour les années 2010 à 2014 inclusivement; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de la firme AquaData et d'octroyer le contrat selon une entente de cinq ans.

FORMATION INSPECTEURE MUNICIPALE

17-09-09

Considérant la tenue d'une formation les 26 et 27 novembre prochain concernant le zonage agricole; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'inscription de notre inspecteure municipale, Madame Anne Beauchemin, au coût de 445\$ plus taxes et de défrayer les coûts inhérents à cette formation.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

18-09-09

Considérant le dépôt du règlement no 195-09 de la MRC concernant le remplacement du règlement de modification du schéma d'aménagement ; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du règlement no 195-09 modifiant le schéma d'aménagement. Cette modification n'affecte pas la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

RESSOURCES HUMAINES SUSPENSION DISCIPLINAIRE

19-09-09

Considérant la correspondance du directeur général concernant la suspension disciplinaire de l'employé no 71-4000; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la démarche du directeur général et confirme la suspension disciplinaire sans traitement de l'employé no 71-4000.

RESSOURCES HUMAINES AVIS DE LICENCIEMENT

20-09-09

Considérant la correspondance du directeur général concernant l'avis de licenciement de l'employé no 31-1017; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la démarche du directeur général et confirme le licenciement de l'employé no 31-1017.

PROJET DE LA MAISON DU MARAIS

21-09-09

Considérant la demande de la S.A.B.L. concernant un appui financier pour le projet d'agrandissement de la Maison du marais;
Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité; considérant que le but visé par ce projet est d'accueillir adéquatement les visiteurs; considérant que la caisse populaire Pierre-De Saurel appuie la S.A.B.L. pour une somme de 15 000\$ dans ce projet et qu'elle accepte de majorer leur appui à la hauteur d'une aide financière municipale jusqu'à concurrence de 5000\$; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soutenir le montage financier de la Société d'Aménagement de la baie Lavallière et accepte qu'un montant équivalent à 20% de l'enveloppe locale de la ruralité leur soit versé. De plus, la municipalité s'engage à verser en 2010 une aide financière de 5000\$. Il est également résolu de demander à la MRC une participation de l'enveloppe régionale de 25000\$ pour ce projet.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO SI-1201-2009 RELATIF À LA PROTECTION DES INCENDIES

Le conseiller Nancy Lacombe donne avis de motion qu'il sera soumis, pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement relatif à la protection contre les incendies no SI-1201-2009; cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

AUTRES AFFAIRES LETTRES DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS

22-09-09

Il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier la firme EBI et Métaux G.G. Inc. pour la fourniture des conteneurs lors de la cueillette de déchets dans les îles. Il est également résolu de féliciter Monsieur Serge Péloquin pour le prix Jupiter d'Or remporté lors des

Feux internationaux de Montréal, ainsi que Monsieur Louis Plamondon pour ses 25 ans de vie politique.

AUTRES AFFAIRES
FUSION MUNICIPALE

23-09-09

Considérant la présence de rumeurs concernant une fusion possible de la municipalité avec celle de Sorel-Tracy; considérant qu'il est important de consulter la population sur cette possible fusion; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'aucun maire ou conseil municipal futur ne puisse entreprendre d'étude ou de négociation de fusion avec la ville de Sorel-Tracy sans consulter par référendum la population de Sainte-Anne-de-Sorel.

QUESTIONS DU PUBLIC

- Robert Ethier : décharge des Cinq.
- Denis Proulx : dépôt d'une pétition concernant l'érosion des berges.
- Pierre A. Arnold : fusion municipale : existence d'une résolution semblable en 1999. Le directeur général devrait publier la loi sur les fusions municipales.
- Michel Chartrand : limite de vitesse dans les chenaux; mentionne que c'est pire quand il y a des pancartes de limite. Il suggère une bouée avec cloche.
- Laurent Latraverse : commentaire fusion municipale.
- Jean-Pierre Cournoyer : gentilé saint-annois/sainte-annoise : comme Sainte-Anne-de-Beaupré et Sainte-Anne-du-Sault.
- Donna John : questionne en anglais concernant le développement dans la municipalité depuis 15 ans, mentionne que rien n'a été fait contre les maringouins, pour les touristes, etc....
- Pierre A. Arnold : mentionne tous les progrès et les travaux d'infrastructures mises à jour.
- Pierre Péloquin : problème de fossé de ligne : attention au droit civil.
- George Dutil : absence de plan des fossés de tout genre.
- Clément Paul : décharge des Cinq.
- Pierre A. Arnold : démarches entreprises depuis plusieurs années dans ce dossier par lui-même et le maire.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-09-09

Tous les sujets étant traités, il est proposé par le maire Réjane T. Salvail et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21h15.

Réjane T. Salvail, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

A la séance ordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 1^{er} octobre 2009 à 20h00 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents:

Réjane T. Salvail, maire
Alain Côté
Nancy Lacombe
Pierre Lacombe
Renée Sylvestre, conseillers
Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Absence motivée : Daniel Métivier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance ouverte. Trente personnes assistent à la séance. Un moment de réflexion est observé.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-10-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

Le directeur général mentionne que le maire a exercé son droit de veto à l'égard de la résolution no 11-09-09 et qu'il est dans l'obligation de soumettre à nouveau la résolution pour décision lors de la séance suivante.

02-10-09

Il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009 tel que présenté. Le maire mentionne qu'elle a utilisé son veto sur la résolution no 11-09-09 parce que le conseil n'a pas de pouvoir légal pour émettre ou renouveler un permis.

Suite au veto du maire, la résolution no 11-09-09 est débattue de nouveau.

03-10-09

Considérant que les permis de construction no 2008-361 et 2008-362 émis pour la construction d'une piscine creusée et d'un bâtiment accessoire au 1399 chemin du Chenal-du-Moine échoient le 25 novembre prochain; considérant que le permis pour la résidence principale ne sera échu que le 25 novembre 2010 et que la construction n'est pas encore commencée; considérant que le propriétaire, Monsieur André Lussier, demande le report de l'échéance de ces deux permis pour des raisons de sécurité et d'assurances; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe de permettre le report de l'échéance des permis no 2008-361 et 2008-362 au 25 novembre 2010.

Le maire demande le vote. Sont pour la proposition : Alain Côté, Renée Sylvestre, Pierre Lacombe et Nancy Lacombe. Est contre : Réjane T. Salvail.

La proposition est adoptée à la majorité.

04-10-09

CORRESPONDANCE DÉCISION

-Monsieur Robert Ethier: demande d'autorisation triennale pour après-bal.

Considérant la demande d'autorisation pour la tenue d'un « après-bal » pour les trois prochaines années en juin formulée par monsieur Robert Ethier de l'Aéroparc des Îles; considérant que de tels « après-bals » ont déjà eu lieu à cet endroit; considérant qu'après vérification auprès des autorités de la Sûreté du Québec, aucun dossier opérationnel n'a été ouvert lors des deux derniers événements de 2007 et 2008; considérant que la tenue d'un « après-bal » doit se faire dans l'ordre, et que la sécurité et le respect d'autrui doivent être placés en priorité; il est proposé par Renée Sylvestre, appuyé par Nancy Lacombe d'autoriser la tenue d'un « après-bal » en juin 2010, 2011 et 2012 à l'Aéroparc des Îles aux conditions suivantes :

- délimiter clairement le terrain où se tiendra l'activité et s'assurer que les participants y soient confinés;
- avoir un minimum de huit (8) agents de sécurité afin d'assurer la sécurité des participants;
- s'assurer de la salubrité des lieux;
- collaborer avec la Sûreté du Québec avant, pendant et après la tenue de l'événement;
- s'assurer de la présence d'un débarcadère sur le site afin d'éviter des arrêts fréquents sur le chemin du Chenal-du-Moine;
- installer un panneau incitant les jeunes à respecter le voisinage lors de leur sortie sur le chemin du Chenal-du-Moine.

Il est également proposé de prêter la flèche de signalisation pour faciliter la circulation sur le chemin du Chenal-du-Moine. Le conseil se laisse le droit de révoquer ce droit suite au non respect de ces conditions en tout temps.

Le maire demande le vote.

Sont pour la proposition : Alain Côté, Renée Sylvestre, Pierre Lacombe et Nancy Lacombe.

Est contre : Réjane T. Salvail.

La proposition est adoptée à la majorité.

Le maire exerce immédiatement son droit de veto sur cette résolution.

05-10-09

-Monsieur Maurice Ferland: demande de tolérance pour entrepôt de sel déglaçant.

Considérant la demande de monsieur Maurice Ferland concernant une demande d'autorisation pour l'installation temporaire d'un abri à sel en bois pour l'entreprise Mini-Excavation Jean Préville enr. sur son terrain du 225 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que cet abri servira à entreposer le sel appartenant à la municipalité pour le déglçage de ses routes; considérant que le conseil autorise déjà par résolution la présence de l'entreprise Mini-Excavation Jean Préville enr. à cet endroit; considérant que les nouveaux règlements d'urbanisme adoptés par le conseil municipal et approuvés par les personnes habiles à voter le permettront lorsqu'ils auront reçu l'approbation de la MRC de Pierre-De Saurel; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté d'autoriser la construction d'un abri à sel en bois sur la propriété du 225 chemin du Chenal-du-Moine.

Le maire demande le vote.

Sont pour la proposition : Alain Côté, Renée Sylvestre, Pierre Lacombe, Nancy Lacombe. Est contre : Réjane T. Salvail.

La proposition est adoptée à la majorité.

Le maire exerce immédiatement son droit de veto sur cette résolution en mentionnant que le conseil municipal ne peut en aucun temps émettre un permis de construction et que cet usage est interdit tant et aussi longtemps que les nouveaux règlements ne seront pas entrés en vigueur.

06-10-09

-Légion royale canadienne: dépôt d'une couronne au cénotaphe.
Considérant la demande de la Légion royale canadienne pour déposer, comme à chaque année, une couronne de fleurs lors de la cérémonie du Souvenir qui aura lieu le dimanche 8 novembre prochain; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déléguer le maire pour aller déposer une couronne de fleurs d'une valeur de 100\$.

07-10-09

-Madame Marie-Claude Blanchard: réclamation pour taxes trop-payées.

Considérant la demande de remboursement de la propriétaire du bâtiment situé au 4 rue Saint-Michel pour le paiement en trop des taxes de services pour un 3^e logement; considérant que le propriétaire précédent n'a pas avisé officiellement la municipalité de la transformation du bâtiment en deux logements; considérant que le rôle d'évaluation mentionne toujours qu'il s'agit d'un trois logements; il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser Madame Blanchard que le dossier sera transféré à notre évaluateur pour vérification.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

08-10-09

Il est proposé par Alain Côté, appuyé par Pierre Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

09-10-09

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 1^{er} octobre 2009; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation no 363-2003; il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 8 septembre 2009 et le 1^{er} octobre 2009 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Aucune séance du comité consultatif en septembre.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL : DÉCLARATION D'INTENTION CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

10-10-09

Considérant le dépôt de la déclaration d'intention concernant la gestion des matières résiduelles; il est proposé par Alain Côté, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accuser réception.

RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 436-2009 CONCERNANT LE ZONAGE.

Le directeur général dépose et fait lecture du certificat attestant de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'adoption du règlement no 436-2009 concernant le zonage.

RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 437-2009 CONCERNANT LE LOTISSEMENT.

Le directeur général dépose et fait lecture du certificat attestant de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'adoption du règlement no 437-2009 concernant le lotissement.

ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 441-2009

11-10-09

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Considérant qu'un premier projet de règlement relatif aux usages conditionnels no 441-2009 a été dûment adopté lors de la séance régulière de ce conseil le 6 juillet 2009; considérant qu'une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement s'est tenue le 28 juillet 2009; considérant qu'un second projet relatif aux usages conditionnels no 441-2009 a été dûment adopté lors de la séance extraordinaire de ce conseil le 28 juillet 2009 et qu'aucune demande valide de participation à un référendum n'a été reçu; en conséquence, il est proposé par Pierre Lacombe, appuyé par Alain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement no 441-2009 sur les usages conditionnels.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO SI-1201-2009 RELATIF À LA PROTECTION DES INCENDIES

12-10-09

Il est proposé par Nancy Lacombe, appuyé par Renée Sylvestre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement no SI-1201-2009 relatif à la protection des incendies. Ledit règlement est reproduit aux pages suivantes.

TIRAGE SUITE AU SONDAGE SUR LA POLITIQUE FAMILIALE

Les membres du conseil procèdent au tirage au sort de six bons d'achat d'une valeur de 25\$ chacun.

Alain Côté pige Madame Louise Plante qui se mérite un bon d'achat chez Décor Image.

Renée Sylvestre pige Monsieur Jean-Charles Caron qui se mérite un bon d'achat du magasin général La mère de famille.

Pierre Lacombe pige Madame Elaine St-Michel qui se mérite un bon d'achat du magasin général La mère de famille.

Réjane T. Salvail pige Monsieur Denis Tessier qui se mérite un bon d'achat applicable à l'achat de billets de spectacle au Théâtre du Chenal-du-Moine.

Nancy Lacombe pige Monsieur Benoît Bibeau qui se mérite un certificat cadeau d'une valeur de 25\$ au Restaurant Chez Marc Beauchemin.

Maxime Dauplaise pige Monsieur Jean Déziel qui se mérite un certificat cadeau applicable sur un repas au Restaurant Le Varvo.

QUESTIONS DU PUBLIC

-Marc-Henri Latraverse : attitude du préfet concernant la période de questions à la MRC; décharge des Cinq.

-Robert Ethier : durée du droit de veto ; pourquoi ne pas avoir demandé le vote à la MRC dans le dossier de la décharge des Cinq; et détail de la facture du nouveau nettoyage.

-Georges Dutil : autorisation ministérielle de la MRC pour la décharge des Cinq; barrage dans la décharge des Quarante.

-Clément Paul : barrage de castors sur le territoire de Yamaska.

-Jean Prévile : différence entre les comptes de dépenses pour le congrès, soit 300\$ de plus pour le maire.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

13-10-09

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Alain Côté, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h50.

Réjane T. Salvail, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

A la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 14 décembre 2009 à 20h00 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents:

Pierre Lacombe, maire
Annie Champagne
Denis Cournoyer
Myriam Cournoyer
Guy Lambert
Steve Pinard
Gilles Vigneault, conseillers
Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance ouverte. Vingt-deux personnes assistent à la séance. Un moment de réflexion est observé.

Monsieur le maire remercie tous les bénévoles et les généreux donateurs de la guignolée 2009 et en particulier monsieur Jean-François Labarre ainsi que madame Mariette Gauthier et monsieur André Lemaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-12-09

Il est proposé par Annie Champagne, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-12-09

Il est proposé par Denis Cournoyer, appuyé par Steve Pinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 tel que présenté.

CORRESPONDANCE DÉCISION

03-12-09

-Mme Claudine Raymond: dépôt d'une pétition.

Considérant le dépôt d'une pétition des résidents du secteur de l'Île-aux-Fantômes concernant le projet de monsieur Grégoire Bastien d'organiser des tables champêtres à sa résidence de l'Ilette au Pé; il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Denis Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt de la pétition.

Le maire explique que le règlement permettant l'usage de « *tables champêtres* » n'a pas été approuvé par la MRC.

04-12-09

-M. Arthur-Aimé Pelletier: remisage temporaire et construction d'un garage.

Suite à la demande de monsieur Pelletier pour obtenir l'autorisation de faire un remisage temporaire et de construire un garage sur son terrain situé en zone inondable; il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Gilles Vigneault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présence d'un abri *Tempo* selon les dispositions de la réglementation, mais que malheureusement le conseil municipal ne peut donner suite pour une construction permanente, et que monsieur Pelletier doit se référer à l'inspecteur municipale.

05-12-09

-Journal La Voix et Les 2Rives : publicité vœux de Noël.
Considérant l'offre de publicité pour faire paraître des vœux du temps des Fêtes; il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Annie Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer les médias écrits que nous utilisons notre journal municipal pour offrir nos meilleurs vœux à nos citoyens.

06-12-09

-Me Mario Paul-Hus : service de consultations juridiques 2010.
Considérant l'offre annuelle de Me Mario Paul-Hus du cabinet de Fasken, Martineau, Dumoulin, avocats, pour fournir à la municipalité un service de consultations juridiques selon un montant forfaitaire; il est proposé par Steve Pinard, appuyé par Annie Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler ce service avec ce cabinet d'avocats pour la prochaine année au coût de 750\$.

07-12-09

-M. Grégoire Bastien : demande de rencontre.

Considérant la demande de monsieur Bastien de rencontrer le conseil municipal pour discuter plus précisément de son projet d'organiser des tables champêtres à l'Ilette au Pé et du sort de la maison Germaine-Guèvremont; il est proposé par Denis Cournoyer, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la tenue d'une rencontre avec monsieur Bastien en janvier 2010.

08-12-09

-Ministère des Affaires municipales : programme de renouvellement des conduites PRECO.

Considérant qu'il y a lieu de faire une demande de subvention dans le cadre du projet de remplacement de la conduite d'aqueduc et de refoulement de l'égout sanitaire du chemin du Chenal-du-Moine; considérant que la majorité des travaux sont recommandés comme prioritaires à court terme au plan d'intervention dûment approuvé par le conseil municipal et le MAMROT; considérant que le 26 novembre dernier le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire informait la municipalité qu'une importante part de l'enveloppe du programme PRECO était encore disponible pour des travaux qui doivent obligatoirement être réalisés avant le 31 décembre 2010; considérant que la municipalité a déjà un règlement d'emprunt approuvé par le MAMROT pour la réalisation du projet; il est proposé par Denis Cournoyer, appuyé par Gilles Vigneault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présentation de notre projet au programme PRECO, et de confirmer notre engagement à payer notre part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet. Il est également résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Maxime Dauplaise, à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention.

09-12-09

-C.J.S.O. : appui financier et diverses publicités.

Considérant la demande de la station de radio CJSO pour obtenir un investissement d'un montant de 1 300\$ de la part de la municipalité pour la prochaine année; il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Annie Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer financièrement CJSO au montant de 1300\$ et ainsi continuer à bénéficier de bulletins spéciaux d'information, en plus d'une commandite pour l'émission « Images Sonores ».

10-12-09

-Union des Producteurs agricoles : irritants vécus par les agriculteurs avec la maintenance des cours d'eau.

Il est proposé par Gilles Vigneault, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accuser réception de la résolution de l'UPA et de reporter la décision dans ce dossier lors d'une séance ultérieure considérant que nous n'avons pas encore

reçu la facturation de la MRC Pierre-de Saurel concernant les travaux de la décharge des Cinq.

11-12-09

-Légion royale Canadienne : demande de commandite pour une soirée du temps des fêtes.

Considérant la demande d'une commandite de la Légion royale canadienne pour l'organisation de leur soirée du temps des fêtes; il est proposé par Annie Champagne, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

12-12-09

Il est proposé par Steve Pinard, appuyé par Denis Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

13-12-09

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 14 décembre 2009; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation no 363-2003; il est proposé par Steve Pinard, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 9 novembre et le 14 décembre 2009 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

13A-12-09

Considérant qu'une séance du comité consultatif d'urbanisme s'est tenue le 11 décembre 2009; il est proposé par Gilles Vigneault, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal du C.C.U. tel que présenté, ainsi que le dépôt du Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

13B-12-09

Considérant la demande du propriétaire du 21 Ilette au Pé pour l'obtention d'un permis de rénovation intérieure du chalet sur pilotis; considérant que ce bâtiment est protégé par le règlement no 314-1996; considérant la recommandation no 04-12-09 du comité consultatif d'urbanisme; il est proposé par Gilles Vigneault, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'émission du permis de rénovation intérieure en précisant de plus que les peintures appliquées devront être de couleur pastel.

13C-12-09

Considérant la demande du propriétaire du 21 Ilette au Pé pour l'obtention d'un permis pour la réparation de la galerie existante, la véranda et la peinture extérieure du bâtiment; considérant que ce bâtiment est protégé par le règlement no 314-1996; considérant la recommandation no 05-12-09 du comité consultatif d'urbanisme; il est proposé par Gilles Vigneault, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'émission du permis de rénovation extérieure ayant pour objet de réparer la galerie existante sur pilotis, la véranda en marge avant et repeindre l'extérieur du bâtiment.

13D-12-09

Considérant la demande du propriétaire du 21 Ilette au Pé pour l'obtention d'un permis pour la prolongation de la galerie existante en porte-à-faux (côté latéral); considérant que ce bâtiment est protégé par le règlement no 314-1996; considérant la recommandation no 06-12-09 du comité consultatif d'urbanisme; il est proposé par Gilles

Vigneault, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'émission du permis pour l'agrandissement de la galerie en porte-à-faux avec les mêmes matériaux que la galerie existante, le tout en conformité avec la réglementation municipale.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

14-12-09

Le conseil a pris connaissance du rapport du directeur de l'aménagement sur les modifications des règlements d'urbanisme et il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Denis Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport de monsieur Dion de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 DE LA R.I.A.R.Y.

15-12-09

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Gilles Vigneault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget 2010 de la Régie Intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska établissant notre quote-part annuelle à 131 959\$.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 DE LA R.A.E. RICHELIEU/SAINT-LAURENT

16-12-09

Il est proposé par Annie Champagne, appuyé par Denis Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget 2010 de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu/Saint-Laurent établissant notre quote-part annuelle à 64 893\$.

EBI ENVIRONNEMENT : ACHAT DES BACS ROULANTS

17-12-09

Considérant que lors de l'achat des bacs roulants en 2004 auprès de la firme EBI Environnement, le conseil avait préféré l'option avec financement sur dix ans plutôt que le paiement comptant; considérant qu'à compter de 2010 la gestion des matières résiduelles sera sous la juridiction de la MRC de Pierre-De Saurel; considérant qu'il nous reste un solde à payer de 84 855,70\$ plus taxes pour les bacs; il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer le montant final de 95 780,87\$ à la firme EBI Environnement au 31 décembre 2009 et ainsi éviter de payer environ 8 000\$ en intérêts sur cette dette. Il est également résolu de prendre le montant net de la dépense à même le surplus accumulé.

ACQUISITION D'UN MODULE DE MESSAGERIE TÉLÉPHONIQUE

18-12-09

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un module de messagerie téléphonique; considérant la proposition de Bell Canada; il est proposé par Steve Pinard, appuyé par Annie Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition de ce module au coût de 1816,40\$.

CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS

19-12-09

Il est proposé par Steve Pinard, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler pour l'année 2010 le contrat d'entretien et de soutien des applications avec la firme PG Govern au montant de 9 188,03\$, taxes incluses.

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES

20-12-09

Considérant que le conseil a analysé ladite entente; il est proposé par Steve Pinard, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des

conseillers présents de renouveler l'entente avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour 2010 au montant total de 26 626\$.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2010

21-12-09

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune; en conséquence, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Gilles Vigneault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui débiteront à 20h00 le :

lundi le 18 janvier	lundi le 1 ^{er} février
lundi le 1 ^{er} mars	lundi le 5 avril
lundi le 3 mai	lundi le 7 juin
lundi le 5 juillet	mardi le 7 septembre
lundi le 4 octobre	lundi le 1 ^{er} novembre
lundi le 13 décembre	

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le directeur général mentionne qu'il a reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

ANNULATION DE TAXES DE PROPRIÉTAIRES ÉTRANGERS

22-12-09

Considérant la recommandation du vérificateur d'annuler à chaque année les arrérages de taxes pour les propriétaires étrangers qui n'ont pas payé depuis plusieurs années; considérant la situation et la faible évaluation de ces terrains; il est proposé par Denis Cournoyer, appuyé par Steve Pinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler les taxes foncières pour les 279 dossiers touchés par cette situation et totalisant un montant de \$424,36 pour cette année.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 ET DU PLAN TRIENNAL 2010-2012

23-12-09

Il est proposé par Gilles Vigneault, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2010 et du plan triennal 2010-2012 le jeudi le 17 décembre 2009 à 19h00.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO SI-1203-2009 PORTANT SUR LA FACTURATION POUR LES INCENDIES DE VÉHICULE DES NON RÉSIDANTS

24-12-09

Le directeur général fait la lecture du règlement. Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Annie Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement no SI-1203-2009 portant sur la facturation pour les incendies de véhicule des non résidants. Ledit règlement est reproduit aux pages suivantes.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT SUITE À L'AVIS DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL NO 435-2009 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

25-12-09

Considérant l'avis de la MRC de Pierre-De Saurel concernant la non-conformité du règlement no 435-2009; considérant que toutes les corrections nécessaires mentionnées dans l'avis de la MRC ont été effectuées; considérant que le conseil municipal doit adopter un règlement de remplacement; il est proposé par Annie Champagne,

appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes le règlement de remplacement relatif au plan d'urbanisme no 435-2009 en lieu et place de la version adoptée par le conseil le 28 juillet 2009.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT SUITE À L'AVIS DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL NO 436-2009 CONCERNANT LE ZONAGE

26-12-09

Considérant l'avis de la MRC de Pierre-De Saurel concernant la non-conformité du règlement no 436-2009; considérant que toutes les corrections nécessaires mentionnées dans l'avis de la MRC ont été effectuées; considérant que le conseil municipal doit adopter un règlement de remplacement; il est proposé par Annie Champagne, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes le règlement de remplacement concernant le zonage no 436-2009 en lieu et place de la version adoptée par le conseil le 28 juillet 2009.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT SUITE À L'AVIS DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL NO 437-2009 CONCERNANT LE LOTISSEMENT

27-12-09

Considérant l'avis de la MRC de Pierre-De Saurel concernant la non-conformité du règlement no 437-2009; considérant que toutes les corrections nécessaires mentionnées dans l'avis de la MRC ont été effectuées; considérant que le conseil municipal doit adopter un règlement de remplacement; il est proposé par Annie Champagne, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes le règlement de remplacement concernant le lotissement no 437-2009 en lieu et place de la version adoptée par le conseil le 28 juillet 2009.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT SUITE À L'AVIS DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL NO 438-2009 CONCERNANT LA CONSTRUCTION

28-12-09

Considérant l'avis de la MRC de Pierre-De Saurel concernant la non-conformité du règlement no 438-2009; considérant que toutes les corrections nécessaires mentionnées dans l'avis de la MRC ont été effectuées; considérant que le conseil municipal doit adopter un règlement de remplacement; il est proposé par Annie Champagne, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes le règlement de remplacement concernant la construction no 438-2009 en lieu et place de la version adoptée par le conseil le 28 juillet 2009.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT SUITE À L'AVIS DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL NO 439-2009 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

29-12-09

Considérant l'avis de la MRC de Pierre-De Saurel concernant la non-conformité du règlement no 439-2009; considérant que toutes les corrections nécessaires mentionnées dans l'avis de la MRC ont été effectuées; considérant que le conseil municipal doit adopter un règlement de remplacement; il est proposé par Annie Champagne, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes le règlement de remplacement concernant l'administration des règlements d'urbanisme no 439-2009 en lieu et place de la version adoptée par le conseil le 28 juillet 2009.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT SUITE À
L'AVIS DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL NO 441-2009
RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

30-12-09

Considérant l'avis de la MRC de Pierre-De Saurel concernant la non-conformité du règlement no 441-2009; considérant que toutes les corrections nécessaires mentionnées dans l'avis de la MRC ont été effectuées; considérant que le conseil municipal doit adopter un règlement de remplacement; il est proposé par Annie Champagne, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté par les présentes le règlement de remplacement relatif aux usages conditionnels no 441-2009 en lieu et place de la version adoptée par le conseil le 28 juillet 2009.

AVIS DE MOTION POUR PRÉSENTER LE RÈGLEMENT NO 444-2009 CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010, LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS, LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Steve Pinard à l'effet de présenter lors d'une séance extraordinaire du conseil le règlement no 444-2009 concernant les prévisions budgétaires 2010, le plan triennal d'immobilisations, les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2010 et les conditions de leur perception.

QUESTIONS DU PUBLIC

- Marc-Henri Latraverse : gestion des dépenses, liste des comptes, ajustement de la facture d'incendie, réparation des luminaires, cueillette des réfrigérateurs et publicités CJSO.
- Claudine Raymond : Ilette au Pé.
- Jean Préville : mentionne qu'il commande la chronique mensuelle de la municipalité à CJSO.
- Guy Bertrand : désuétude de la carte du risque d'inondation de 1996.
- Mario Labrecque : Ilette au Pé.
- Mme Lise Boucher : Ilette au Pé.
- Grégoire Bastien : Ilette au Pé.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

31-12-09

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Steve Pinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21h15.

Pierre Lacombe, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

A la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 17 décembre 2009 à 19h00 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents:

Pierre Lacombe, maire
Annie Champagne
Denis Cournoyer
Myriam Cournoyer
Guy Lambert
Steve Pinard
Gilles Vigneault, conseillers
Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Un moment de réflexion est observé et la séance est déclarée ouverte. Une personne assiste à la séance.

La séance extraordinaire du budget a été déterminée suite à l'adoption de la résolution no 23-12-09 le 14 décembre dernier.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

32-12-09

Il est proposé par Gilles Vigneault, appuyé par Denis Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1-Moment de réflexion
- 2-Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3-Présentation des prévisions budgétaires de l'an 2010
- 4-Adoption du règlement no 444-2009 concernant le budget 2010, le plan triennal d'immobilisations, les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2010 et les conditions de leur perception
- 5-Questions du public
- 6-Levée de l'assemblée

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'AN 2010

Le directeur général/ secrétaire-trésorier présente, explique et dépose les prévisions budgétaires 2010.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 444-2009 VISANT À ADOPTER LE BUDGET 2010, LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS, LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

33-12-09

Suite à la lecture du règlement par le directeur général/secrétaire-trésorier, il est proposé par Steve Pinard, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement no 444-2009 reproduit aux pages suivantes.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

34-12-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets étant traités, la séance extraordinaire du budget est levée à 19h15 sur la proposition de Myriam Cournoyer, appuyée par Annie Champagne et résolue à l'unanimité des conseillers présents.

Pierre Lacombe, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009

REVENUS	2009	
Taxe foncière générale (1,03 \$)	1 555 418	\$
Taxe foncière générale immeubles (1.60 \$) non résidentiels	62 583	
Répartitions locales	27 291	
Eau (77 \$ / rés., 46 \$ / chalet et 0,53 \$ mc)	220 684	
Egout (149 \$ / rés.)	176 714	
Matières résiduelles (173 \$ / rés. et 130 \$ / chalet)	211 288	
Compensation de taxes immeubles gouv. Québec	295	
Compensation taxes imm. Affaires sociales	23 000	
Compensation de taxes immeubles gouv. Canada	1 886	
Revenus sources locales	36 860	
Licences et permis	10 500	
Droits de mutations immobilières	40 000	
Amendes et pénalités	5 500	
Intérêts	20 000	
Transferts	19 871	
Remboursement TVQ	28 600	
Affectation d'une partie du surplus accumulé	34 780	

TOTAL : **2 475 270** \$

CHARGES

Conseil municipal	84 250	\$
Application de la loi	12 467	
Gestion financière et administrative	363 181	
Élections-Référendums	15 000	
Évaluation	26 608	
Administration générale (autres)	11 533	
Sécurité publique	219 680	
Protection contre l'incendie	204 800	
Sécurité civile	1 300	
Voirie municipale	170 038	
Enlèvement de la neige	58 000	
Éclairage de rues	23 300	
Circulation et stationnement	19 650	
Transport collectif (STAR)	3 868	
Purification et traitement de l'eau	127 000	
Réseaux de distribution de l'eau	83 012	
Traitement des eaux usées	60 414	
Réseaux d'égouts	113 517	
Enlèvement et destruction des matières résiduelles	211 800	
Logement social HLM	10 000	
Aménagement, urbanisme et zonage	69 925	
Promotion et développement économique (CLD)	32 547	
Loisirs : centres communautaires	73 784	
Patinoires extérieures	3 895	
Parc jeux d'eau	12 219	
Parcs, terrains de jeux	44 651	
Activités culturelles	12 582	
Frais de financement	153 796	

Sous-total : **2 222 817** \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital	245 533
Immobilisations	6 920

TOTAL : **2 475 270** \$